



PROJET EOLIEN DE FROMENTIÈRES : VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Version initiale de décembre 2019 / Version révisée après demandes de compléments : octobre 2021

 **GEOPHOM / Photomontage éolien et solaire**

327 rue de la Vieille Cour - 44521 OUDON

Tel. : 02 85 52 02 59 – 06 04 47 91 06 - email : contact@geophom.fr

web : <http://www.geophom.fr>



ATELIER DE L'ISTHME

Pierre-Yves PASCO – paysagiste dplg

11 allée Bernadotte - 92330 SCEAUX

Tel: 09 54 99 98 54 - email : atelier.isthme@gmail.com

SOMMAIRE

	LISTE DES PLANCHES DE PHOTOMONTAGES.....	5
	LISTE DES FIGURES.....	6
	GLOSSAIRE.....	12
	INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE ET CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE.....	13
	MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE.....	13
	LE CONTEXTE ÉLARGI DU PROJET DE FROMENTIÈRES	14
	CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE.....	14
	LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN.....	16
1	ETAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉ	17
1.1.	L'ORGANISATION DES PAYSAGES.....	18
1.1.1	LES RELIEFS.....	18
1.1.2	L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DES SOLS	20
1.1.3	L'URBANISATION ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT.....	21
1.2	LES UNITES DE PAYSAGE DE LAIRE D'ÉTUDE : CARACTÉRISTIQUES ET VALEURS.....	22
1.2.1	LA BRIE CHAMPENOISE.....	24
1.2.2	LA BRIE FORESTIÈRE	30
1.2.3	LA CÔTE D'ÎLE-DE-FRANCE	34
1.2.4	LA MARNE VITICOLE.....	36
1.2.5	LA PLAINE CHAMPENOISE	38
1.2.6	CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS.....	40
1.3	LES ENJEUX PATRIMONIAUX	41
1.3.1	LES MONUMENTS HISTORIQUES.....	41
1.3.2	LES SITES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI DE 1930.....	44
1.3.3	LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES	46
1.3.4	LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EXISTANTS OU À L'ÉTUDE	47
1.3.5	LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO	48
1.3.6	CARTE DES SITES LOI DE 1930, SPR, PNR ET DU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO	54
1.3.7	CARTE DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉS.....	55
1.4	LES ENJEUX LIÉS AU CADRE DE VIE ET AUX PAYSAGES SOCIALEMENT RECONNUS.....	56
1.4.1	LES SECTEURS HABITÉS	56
1.4.2	LES ROUTES FRÉQUENTÉES	56
1.4.3	LES CHEMINS DE GRANDE RANDONNÉE	56
1.4.4	LES SITES ET PAYSAGES SOCIALEMENT RECONNUS.....	57
1.4.5	CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET LIÉS AU CADRE DE VIE	60
1.4	LE CONTEXTE EOLIEN DU PROJET	62

SUITE DU SOMMAIRE AU VERSO

2.	PERCEPTIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS	65
2.1	PERCEPTION GÉNÉRALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP).....	66
2.2	PAYSAGES À ENJEU ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	70
2.3	ENJEUX PATRIMONIAUX ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	80
2.3.1	PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET PERCEPTIONS DE LA ZIP.....	82
2.3.2	SITES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI DE 1930 ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	87
2.3.3	SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	93
2.3.4	MONUMENTS HISTORIQUES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	94
2.3.5	PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	110
2.4	SITES RÉSIDENTIELS, RECONNUS OU FRÉQUENTÉS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	111
2.4.1	SECTEURS HABITÉS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	111
2.4.2	ROUTES FRÉQUENTÉES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	119
2.4.3	ROUTES TOURISTIQUES, ITINÉRAIRES DE GRANDE RANDONNÉE ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	121
2.4.4	SITES SOCIALEMENT RECONNUS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	123
2.5	PERCEPTIONS CUMULÉES DE LA ZIP AVEC LES AUTRES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS.....	124
2.6	SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS	128
2.7	PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT POUR LE PROJET	131
3.	PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET	132
3.1	COMPARAISON DES 4 VARIANTES D'IMPLANTATION	133
3.2	PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DU PLAN D'IMPLANTATION RETENU	159
4.	EVALUATION DES IMPACTS VISUELS DU PROJET ET DES IMPACTS CUMULÉS	162
4.1	LA ZONE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE (ZVT) DU PROJET.....	163
4.2	ÉVALUATION DES RISQUES D'EFFET D'ENCERCLEMENT POUR LES SECTEURS HABITÉS	169
4.3	LOCALISATION ET JUSTIFICATION DES POINTS DE VUE DES PHOTOMONTAGES	174
4.4	MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION ET D'ANALYSE DES PHOTOMONTAGES.....	179
4.5	PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES - ÉVALUATION DES IMPACTS VISUELS DU PROJET ET DES IMPACTS CUMULÉS.....	185
4.6	LES IMPACTS VISUELS DU PROJET ÉOLIEN ET LES IMPACTS CUMULÉS : SYNTHÈSE.....	344
5.	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET EOLIEN	354
	RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE ERC MISE EN ŒUVRE AU COURS DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET	356
	CONCLUSION	357
	BIBLIOGRAPHIE.....	358

LISTE DES PLANCHES DE PHOTOMONTAGES

1 Depuis la D933 à l'arrivée sur Fromentières par l'est..... 186

2 Depuis la sortie est de Fromentières par la D933 192

3 Depuis la D933 à l'ouest de Fromentières 196

4 Depuis la sortie ouest de Fromentières par la D933..... 204

5 Depuis la rue Moret à Fromentières 208

6 Depuis le cimetière de Fromentières 212

7 Depuis le prolongement de la rue des Patis au nord de Fromentières..... 218

8 Depuis le hameau des Déserts..... 224

9 Depuis la ferme du Bouc aux Pierres 228

10 Depuis la Grange au Prêtre 232

11 Depuis la Duretterie 236

12 Depuis la Roquetterie..... 240

13 Depuis la D933 à la Boularderie 244

14 Depuis la rue des Glycines à Janvilliers 248

15 Depuis la D242 à la sortie ouest de La Chapelle-sous-Orbais 252

16 Depuis la rue du Nid à l'entrée sud de Bannay 256

17 Depuis la sortie ouest de Champaubert par la D933 260

18 Depuis la D951 au nord de Champaubert..... 264

19 Depuis la D951 à la sortie sud-ouest de Montmort-Lucy..... 268

20 Depuis les coteaux du Surmelin à l'ouest de Mareuil-en-Brie 272

21 Depuis les coteaux du Surmelin au nord du Breuil 276

22 Depuis les coteaux du ru de la Fontaine Noire 280

23 Depuis la rue des Plaines à Baye..... 284

24 Depuis les coteaux du ru de Maurupt à l'est de Baye 288

25 Depuis la vallée du Petit Morin au nord-ouest de Corfélix 292

26 Depuis les coteaux du Petit Morin à Boissy-le-Repos 296

27 Depuis les coteaux du Petit Morin à Bergères-sous-Montmirail..... 300

28 Depuis la D373 au sud-ouest de Bergères-sous-Montmirail..... 304

29 Depuis la rue des Trois Puits au nord de Montenils 308

30 Depuis la plaine champenoise au sud-est de Talus-Saint-Prix..... 312

31 Depuis le monument de la victoire de la Marne à Mondement-Montgivroux 316

32 Depuis la mairie de Toulon-la-Montagne..... 320

33 Depuis le GRP Thibaut de Champagne à l'ouest de Beaunay..... 324

34 Depuis le Mont Aimé 328

35 Depuis les falaises des Roualles à Cuis..... 332

36 Depuis les coteaux de Mutigny..... 336

37 Depuis la table d'orientation de Champillon..... 340

LISTE DES FIGURES

Nota : afin de simplifier cette liste des figures, elle n’inclut pas celles qui font partie des planches de photomontages, dont la liste est présentée en page précédente.

Fig. 1 Situation du projet 14

Fig. 2 Carte des aires d’analyse de l’étude paysagère et patrimoniale 15

Fig. 3 Les enjeux paysagers stratégiques du Schéma régional éolien (source SRE) 16

Fig. 4 Carte des reliefs 18

Fig. 5 Carte des reliefs (aires d’étude rapprochée et immédiate)..... 19

Fig. 6 Carte de l’occupation agricole et forestière des sols 20

Fig. 7 Carte de l’urbanisation et des réseaux de déplacement..... 21

Fig. 8 Carte des unités de paysage 23

Fig. 9 Carte de l’unité de paysage « la Brie champenoise »..... 24

Fig. 10 Dans la partie est de l’unité de paysage, les paysages du plateau de Brie sont très aplanis et ouverts (ici au nord de Champaubert). 25

Fig. 11 A l’ouest, des ondulations marquent fréquemment la surface des plateaux. La présence de boisements plus nombreux tend à cadrer les horizons lointains (Ici vers Artonges)..... 25

Fig. 12 En Brie champenoise, les villages sont présents à la fois sur les plateaux et dans les vallées. Ici Montlevon, implanté au sommet des coteaux de la Dhuys. 25

Fig. 13 La vallée du Grand Morin vers Esternay, très évasée et peu profonde. 25

Fig. 14 La vallée du Petit Morin est dans l’aire d’étude plus profonde que celle du Grand Morin (ici vers Montmirail). 25

Fig. 15 La vallée du ruisseau de Fontaine Noire, à l’aval du village de Verdon. 25

Fig. 16 Carte de l’unité de paysage « la Brie champenoise » : aire d’étude rapprochée 26

Fig. 17 Dans les secteurs peu boisés de l’aire rapprochée, les paysages agricoles du plateau de Brie sont très ouverts. Ici à l’est de la Chapelle-sous-Orbais. 27

Fig. 18 Aux alentours de Corrobert, de nombreux petits bois animent l’étendue des plateaux. Ces derniers sont dans ce secteur moins tabulaires que dans la partie orientale de l’aire rapprochée. 27

Fig. 19 Exemple d’horizon forestier à proximité de la vallée du Petit Morin (ici vers Baye). Au fond, le parc éolien de la Brie champenoise..... 27

Fig. 20 La vallée du Petit Morin vers Boissy-le-Repos, dont les versants sont animés par des structures arborées. 27

Fig. 21 Dans l’aire rapprochée, la vigne est localement présente sur les coteaux des vallées du Petit Morin et du ru de Maurupt (ici à l’est de Bergères-sous-Montmirail). Le parc éolien de la Brie champenoise est ici visible en arrière de la vallée du Petit Morin..... 27

Fig. 22 Des silos agricoles marquent par endroits les paysages de plateau de leur silhouette imposante. Ici vers Champaubert. 27

Fig. 23 La longue perspective rectiligne de la D933 parcourt des secteurs du plateau de l’aire immédiate dont les paysages sont principalement ouverts (ici à l’est de Fromentières)..... 28

Fig. 24 Vue sur les longs horizons forestiers visibles au nord-est de Fromentières et de la D933. 28

Fig. 25 En s’écartant de la D933 et de ses paysages plus ouverts, les horizons sont souvent resserrés par la présence de boisements. Ici au nord de Bannay. 28

Fig. 26 Carte de l’unité de paysage « la Brie champenoise » : aire d’étude immédiate 28

Fig. 27 Villages et hameaux sont dans l’aire immédiate généralement accompagnés de structures arborées. Ici le village de Janvilliers..... 29

Fig. 28 Plusieurs hameaux et fermes isolées sont présents dans l’aire immédiate. Ici une ferme au lieu-dit les Déserts. 29

Fig. 29 La vallée de la Dhuys vers Pargny-la-Dhuys (niveau d’enjeu moyen-fort)..... 29

Fig. 30 Les vignes de Baye, dans la vallée du ru de Maurupt (niveau d’enjeu fort)..... 29

Fig. 31 La vallée du Petit Morin vers Boissy-le-Repos (niveau d’enjeu moyen-fort). 29

Fig. 32 Carte de l’unité de paysage « la Brie forestière »..... 30

Fig. 33 Au sein des vastes massifs forestiers de l’unité de paysage, les hautes futaies de chênes sont particulièrement présentes. Ici dans la forêt de Boursault..... 31

Fig. 34 De vastes clairières agricoles sont visibles en Brie forestière. Elles sont systématiquement encadrées par des horizons forestiers. Ici au sud de Nesle-le-Repons..... 31

Fig. 35 Les étangs, généralement situés dans les grands massifs forestiers, sont nombreux en Brie forestière. Ici vers Igny-Comblizy..... 31

Fig. 36 Plusieurs vallées entaillent les plateaux de la Brie forestière. Ici la vallée du Fagot et ses coteaux viticoles, dont les coteaux sont coiffés de forêts..... 31

Fig. 37 Les villages de la Brie forestière, rares sur les plateaux, sont presque toujours implantés dans les vallées. Ici Baulne-en-Brie, dans la vallée du Surmelin. 31

Fig. 38 Si les villages sont à peu près absents des plateaux de la Brie forestière, on y observe çà et là des fermes isolées (ici au sud d’Œilly)..... 31

Fig. 39 La vallée du Surmelin traverse le nord de l’aire rapprochée. Ici vers le hameau de l’Huis (à l’est de Baulne-en-Brie), dans un secteur où des vignes occupent une partie des coteaux orientés vers le sud..... 32

Fig. 40 Carte de l’unité de paysage « la Brie forestière » : aires d’étude rapprochée et immédiate 32

Fig. 41 Les villages de la vallée du Surmelin sont le plus souvent implantés en pied de coteau. Ici le Breuil. 33

Fig. 42 Au nord de la vallée du Surmelin, on observe de larges clairières agricoles encadrées de fronts boisés. Ici au sud de Mareuil-en-Brie..... 33

Fig. 43 Autour des villages, l’alternance de cultures, vignes, vergers, prairies et boisements nourrit la valeur paysagère des vallées de la Brie forestière. Ici la vallée du ru du Rosset, vers la Chapelle-Monthodon. 33

Fig. 44 Les paysages de coteaux viticoles de l’unité représentent un enjeu fort. Ici dans la vallée du Surmelin, vers le Breuil..... 33

Fig. 45 La vallée du Surmelin vers Condé-en-Brie (niveau d’enjeu moyen-fort)..... 33

Fig. 46 La cote d’Île-de-France dans le secteur d’Étoges, dans l’un des secteurs où la vigne occupe les parties hautes des coteaux. 34

Fig. 47 Dans le secteur de Mondement-Montgivroux et de son mémorial, la vigne est rare sur les coteaux. Le monument national de la victoire de la Marne est visible à distance depuis la plaine (au centre de la photo). 34

Fig. 48 Carte de l'unité de paysage « la côte d'Île-de-France »	34
Fig. 49 Depuis des hauteurs, la côte offre des vues panoramiques et profondes sur la plaine champenoise (ici depuis les coteaux de Broyes).	35
Fig. 50 La côte de Congy-Villevenard vue depuis la plaine champenoise, un secteur où des boisements coiffent le sommet des pentes et soulignent leur pied.	35
Fig. 51 Au sud de l'aire d'étude, la ville de Sézanne est implantée au pied de la côte. Sur ses arrières, on remarque deux des nombreux parcs éoliens implantés dans la plaine champenoise.	35
Fig. 52 La côte est ponctuée par la silhouette de nombreux villages. Ici Fèrebrianges.	35
Fig. 53 La côte viticole de Congy-Villevenard (niveau d'enjeu fort) et le village d'Étoges, ici vus depuis la plaine champenoise.	35
Fig. 54 Les vues panoramiques sur la plaine champenoise qui s'offrent depuis les hauteurs de la côte d'Île-de-France représentent un enjeu fort. Ici depuis la côte des Blancs.	35
Fig. 55 Les « coteaux historiques » et la vallée de la Marne, vus depuis le Mont Bernon	36
Fig. 56 Carte de l'unité de paysage « la Marne viticole »	36
Fig. 57 L'organisation étagée des paysages est très lisible dans la vallée de la Marne : les vignes y occupent les pentes, entre fond de vallée cultivé et lignes de crêtes forestières.	37
Fig. 58 Mareuil-sur-Aÿ Marne, un des villages implantés sur les rives de la Marne.	37
Fig. 59 Chavot-Courcourt, un des villages perchés sur les coteaux au sud d'Épernay.....	37
Fig. 60 Au sud, les vallées de plusieurs petits affluents de la Marne convergent vers la ville d'Épernay (ici visible au fond).	37
Fig. 61 Vues sur les « coteaux historiques » et Hautvillers, berceau du Champagne (niveau d'enjeu fort).	37
Fig. 62 Vue panoramique sur le vignoble et la plaine champenoise depuis le belvédère de l'église de Mutigny (niveau d'enjeu fort).....	37
Fig. 63 Carte de l'unité de paysage « la plaine champenoise »	38
Fig. 64 L'immense plaine cultivée de Champagne, ici vue depuis le Mont Aimé	39
Fig. 65 A l'ouest, la plaine s'adosse aux reliefs de la côte d'Île-de-France. Ici une vue depuis le sommet du Mont Aimé	39
Fig. 66 La silhouette du Mont Août, une des buttes témoin visibles à proximité de la côte d'Île-de-France.	39
Fig. 67 Le Petit Morin canalisé dans les marais de Saint-Gond, une vaste zone humide très arborée.	39
Fig. 68 À l'est et au-delà des limites de l'aire d'étude, de nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon de la plaine.	39
Fig. 69 Panorama sur la plaine et sur la côte des Blancs, depuis le Mont Aimé (enjeu de niveau fort).	39
Fig. 70 La silhouette du Mont Aimé, paysage à enjeu de la plaine champenoise (enjeu de niveau fort), ici vue depuis le nord.	39
Fig. 71 Carte des enjeux paysagers	40
Fig. 72 Carte des monuments historiques	41
Fig. 73 L'église Saint Nicolas du Thoult-Trosnay (monument historique classé)	42
Fig. 74 L'abbaye Notre Dame du Reclus à Talus-Saint-Prix (monument historique classé).....	42
Fig. 75 Le Monument de la 1ère victoire de la Marne à Mondement-Montgivroux (monument historique inscrit)	42
Fig. 76 Tableau : les monuments historiques protégés	42
Fig. 77 Le château de Bergères-sous-Montmirail (monument historique classé)	43
Fig. 78 L'église du Breuil (monument historique inscrit)	43
Fig. 79 L'église Saint Hilaire de Mareuil-sur-Aÿ (monument historique classé)	43
Fig. 80 Tableau : les sites protégés au titre de la loi de 1930	44
Fig. 81 Tableau : les sites patrimoniaux remarquables.....	46
Fig. 82 Tableau : les parcs naturels régionaux	47
Fig. 83 Vue sur Mareuil-sur-Aÿ, au pied de la colline des Goisses, dans le périmètre du Bien inscrit au patrimoine mondial.....	48
Fig. 84 L'avenue de Champagne à Epernay, élément du Bien inscrit au patrimoine mondial	48
Fig. 85 Le secteur d'Épernay et des coteaux historiques : périmètres inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.....	49
Fig. 86 L'aire d'influence paysagère du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	50
Fig. 87 Les préconisations de la charte éolienne concernant les paysages viticoles localisés dans la zone d'engagement	52
Fig. 88 La chapelle de Mondement	53
Fig. 89 Tableau : le patrimoine mondial de l'UNESCO	53
Fig. 90 Carte des sites loi de 1930, SPR, PNR et du patrimoine mondial UNESCO	54
Fig. 91 Carte des éléments de patrimoine culturel protégés	55
Fig. 92 Plan du réseau routier du département de la Marne	56
Fig. 93 La D951 à Épernay	56
Fig. 94 Plan du GRP de la Vallée du Petit Morin	56

Fig. 95 Balisage des sentiers de grande randonnée de pays « Thibaut de Champagne » et « Haute Vallée du Petit Morin », à proximité de Talus-Saint-Prix.....	56
Fig. 96 Copie d'écran du site Internet de l'office de tourisme d'Épernay	57
Fig. 97 Particulièrement reconnus, les paysages des vignobles du Champagne bénéficient d'une forte notoriété. Ici à hauteur du belvédère qui surplombe Hautvillers, le « berceau » du Champagne.....	57
Fig. 98 Copie d'écran du site Internet champagne.fr.....	57
Fig. 99 L'église abbatiale d'Orbais.....	58
Fig. 100 Copie d'écran du site Internet du Comité départemental du tourisme de l'Aisne	58
Fig. 101 Copie d'écran du site Internet Chemins de Mémoire, édité par le Ministère des Armées	58
Fig. 102 Copie d'écran du site Internet du Comité Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne.....	58
Fig. 103 Carte des sites et itinéraires reconnus, fréquentés ou résidentiels	59
Fig. 104 Carte de synthèse des enjeux paysagers et liés au cadre de vie	61
Fig. 105 Tableau : les parcs et projets éoliens	62
Fig. 106 Carte des parcs et projets éoliens.....	63
Fig. 107 Carte de l'aire de perception de la Zone d'implantation potentielle	67
Fig. 108 Carte de l'aire de perception théorique de la ZIP : zoom à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	68
Fig. 109 Échelle relative d'une éolienne en fonction de la distance à laquelle elle est observée	69
Fig. 110 Tableau : niveau de sensibilité des paysages à enjeu.....	70
Fig. 111 Carte des perceptions de la ZIP associées aux paysages à enjeu.....	71
Fig. 112 Point de vue P1 – Depuis les coteaux du Surmelin à l'ouest de Mareuil-en-Brie.....	72
Fig. 113 Point de vue P2 – Depuis les coteaux du ru de la Fontaine Noire.....	73
Fig. 114 Point de vue P3 – Depuis la vallée du Petit Morin au nord-ouest de Corfélix.....	74
Fig. 115 Point de vue P4 – Depuis les coteaux du Petit Morin à Boissy-le-Repos.....	75
Fig. 116 Point de vue P5 – Depuis les coteaux du Petit Morin à Bergères-sous-Montmirail.....	76
Fig. 117 Point de vue P6 – Depuis les coteaux du ru de Mauraup à l'est de Baye	77
Fig. 118 Point de vue P7 – Depuis la plaine champenoise au sud-est de Talus-Saint-Prix.....	78
Fig. 119 Point de vue P8 – Depuis la mairie de Toulon-la-Montagne	79
Fig. 120 Rappel des notions de visibilité / covisibilité avec les monuments historiques, sites et espaces protégés.....	80
Fig. 121 Sites protégés au titre de la loi de 1930, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine mondial de l'UNESCO et perception de la ZIP	81
Fig. 122 Tableau : patrimoine mondial de l'UNESCO et perceptions de la ZIP	82
Fig. 123 Point de vue U1 – Depuis la table d'orientation de Champillon	83
Fig. 124 Point de vue U2 – Depuis les coteaux d'Aÿ-Champagne	84
Fig. 125 Point de vue U3 – Depuis les coteaux de Mutigny.....	85
Fig. 126 Point de vue U4 – Depuis le monument de la victoire de la Marne à Mondement-Montgivroux	86
Fig. 127 Tableau : sites protégés au titre de la loi de 1930 et perceptions de la ZIP	87
Fig. 128 Point de vue SCI1 – Depuis la perspective plantée du château de Montmirail.....	89
Fig. 129 Point de vue SCI2a à S2c – Depuis les anciens remparts de Montmirail.....	90
Fig. 130 Point de vue SCI3 – Depuis le Mont Aimé.....	91
Fig. 131 Point de vue SCI4 – Depuis les falaises des Roualles à Cuis	92
Fig. 133 Tableau : sites patrimoniaux remarquables et perceptions de la ZIP	93
Fig. 134 Tableau : monuments historiques et perceptions de la ZIP	95
Fig. 135 Monuments historiques et perception de la ZIP.....	99
Fig. 136 Point de vue MH0 – Depuis l'église du Thoult-Trosnay	100
Fig. 137 Point de vue MH1 – Depuis la D44 au sud du village.....	101
Fig. 138 Point de vue MH2 – Depuis les abords du château du Thoult-Trosnay.....	102
Fig. 139 Coupe et ligne de visée depuis l'église de Baye vers un objet haut de 200 m et situé dans le secteur de la ZIP le plus proche	103
Fig. 140 Coupe et ligne de visée depuis la chapelle du château de Baye vers un objet haut de 200 m et situé dans le secteur de la ZIP le plus proche	103
Fig. 141 Coupe et ligne de visée depuis l'ancienne abbaye du Reclus vers un objet haut de 200 m et situé dans le secteur de la ZIP le plus proche	104
Fig. 142 Point de vue MH3 – Depuis l'église de Corfélix.....	105

Fig. 143 Point de vue MH4 – Depuis les coteaux du Surmelin à Orbais-l'Abbaye.....	106
Fig. 144 Point de vue MH5 – Depuis la D951 à la sortie sud-ouest de Montmort-Lucy	107
Fig. 145 Point de vue MH6 – Depuis la place de l'église à Charleville	108
Fig. 146 Point de vue MH7 – Depuis les coteaux du Surmelin au nord du Breuil.....	109
Fig. 147 Tableau : parcs naturels régionaux et perceptions de la ZIP	110
Fig. 148 Tableau : perception de la ZIP depuis les espaces habités proches de la ZIP.....	111
Fig. 149 Secteurs habités et perception de la Zone d'implantation potentielle	113
Fig. 150 Point de vue V1 – Depuis la rue du Nid à l'entrée sud de Bannay	114
Fig. 151 Point de vue V2 – Depuis la sortie ouest de Fromentières par la D933.....	115
Fig. 152 Point de vue V3 – Depuis la sortie est de Fromentières par la D933	116
Fig. 153 Point de vue V4 – Depuis la D933 à l'arrivée sur Fromentières par l'est.....	117
Fig. 154 Point de vue V5 – Depuis le prolongement de la rue des Rosiers à l'ouest de Janvilliers	118
Fig. 155 Tableau : routes fréquentées et perceptions de la ZIP.....	119
Fig. 156 Routes fréquentées et perception de la Zone d'implantation potentielle.....	120
Fig. 157 Tableau : routes touristiques, chemins de grande randonnée et perceptions de la ZIP	121
Fig. 158 Routes touristiques, itinéraires de grande randonnée et perceptions de la ZIP	122
Fig. 159 Tableau : sites socialement reconnus et perceptions de la ZIP.....	123
Fig. 160 Tableau : perceptions cumulées potentielles de la ZIP avec d'autres parcs éoliens	124
Fig. 161 Carte des parcs et projets éoliens les plus proches de la ZIP	124
Fig. 162 Carte des parcs et projets éoliens.....	125
Fig. 163 Contexte éolien du projet et risques d'effet d'encerclement.....	127
Fig. 164 Tableau de synthèse des sensibilités au projet	128
Fig. 165 Carte des préconisations paysagères pour le projet	131
Fig. 166 Carte des points de vue exploités pour comparer les variantes	133
Fig. 167 La variante 1 et les préconisations paysagères pour le projet	134
Fig. 168 La variante 2 et les préconisations paysagères pour le projet	135
Fig. 169 La variante 3 et les préconisations paysagères pour le projet	136
Fig. 170 La variante 4 et les préconisations paysagères pour le projet	137
Fig. 171 Depuis la D933 à l'arrivée sur Fromentières par l'est : variante 1	138
Fig. 172 Depuis la D933 à l'arrivée sur Fromentières par l'est : variante 2.....	139
Fig. 173 Depuis la D933 à l'arrivée sur Fromentières par l'est : variante 3	140
Fig. 174 Depuis la D933 à l'arrivée sur Fromentières par l'est : variante 4.....	141
Fig. 175 Depuis la sortie est de Fromentières par la D933 : variante 1	142
Fig. 176 Depuis la sortie est de Fromentières par la D933 : variante 2	143
Fig. 177 Depuis la sortie est de Fromentières par la D933 : variante 3	144
Fig. 178 Depuis la sortie est de Fromentières par la D933 : variante 4	145
Fig. 179 Depuis la D933 à l'ouest de Fromentières : variante 1.....	146
Fig. 180 Depuis la D933 à l'ouest de Fromentières : variante 2.....	147
Fig. 181 Depuis la D933 à l'ouest de Fromentières : variante 3.....	148
Fig. 182 Depuis la D933 à l'ouest de Fromentières : variante 4.....	149
Fig. 183 Depuis le cimetière de Fromentières : variante 1	150
Fig. 184 Depuis le cimetière de Fromentières : variante 2	151
Fig. 185 Depuis le cimetière de Fromentières : variante 3	152
Fig. 186 Depuis le cimetière de Fromentières : variante 4	153
Fig. 187 Depuis la Grange au Prêtre : variante 1	154
Fig. 188 Depuis la Grange au Prêtre : variante 2	155
Fig. 189 Depuis la Grange au Prêtre : variante 3	156

Fig. 190 Depuis la Grange au Prêtre : variante 4	157
Fig. 191 Tableau de synthèse des analyses comparant les 3 variantes	158
Fig. 192 Implantation du projet.....	159
Fig. 193 Plan de masse du projet.....	160
Fig. 194 Le projet et les préconisations paysagères	161
Fig. 195 Carte de la Zone de visibilité théorique (ZVT) du projet éolien	164
Fig. 196 Carte de la Zone de visibilité théorique (ZVT) du projet éolien : zoom sur le centre de l'aire d'étude	165
Fig. 197 Perceptions cumulées théoriques du projet de Fromentières et d'autres parcs de l'aire d'étude / sans les projets en cours d'instruction.....	167
Fig. 198 Perceptions cumulées théoriques du projet de Fromentières et d'autres parcs de l'aire d'étude / sans les projets en cours d'instruction.....	168
Fig. 199 Plus grand espace de respiration sans éoliennes : contexte éolien sans le projet, sans les projets en cours d'instruction	170
Fig. 200 Plus grand espace de respiration sans éoliennes : contexte éolien avec le projet, sans les projets en cours d'instruction	171
Fig. 201 Plus grand espace de respiration sans éoliennes : contexte éolien sans le projet, avec les projets en cours d'instruction (avec avis de l'autorité environnementale)	172
Fig. 202 Plus grand espace de respiration sans éoliennes : contexte éolien avec le projet, avec les projets en cours d'instruction (avec avis de l'autorité environnementale).....	173
Fig. 203 Tableau : localisation et justification des points de vue des photomontages	175
Fig. 204 Carte de repérage des points de vue des photomontages	177
Fig. 205 Carte de repérage des points de vue des photomontages : zoom sur la partie centrale de l'aire d'étude	178
Fig. 206 Grille enjeux/effets	179
Fig. 207 Gabarit de l'éolienne Nordex N117 représentée dans les photomontages	180
Fig. 208 Exemple 1	181
Fig. 209 Exemple 2.....	181
Fig. 210 Exemple 3.....	181
Fig. 211 Le dispositif de prise de vue.....	182
Fig. 212 Principe d'assemblage des photographies.....	182
Fig. 213 Principe de retouche de luminosité.....	182
Fig. 214 Principe de mise en page sur deux pages A3.....	183
Fig. 215 Distance orthoscopique	183
Fig. 216 Observation à plat.....	183
Fig. 217 Observation courbée	183
Fig. 218 Tableau de synthèse des sensibilités au projet / Paysages à enjeux.....	344
Fig. 219 Tableau de synthèse des sensibilités au projet / périmètres protégés	345
Fig. 220 Tableau de synthèse des sensibilités au projet / monuments historiques.....	346
Fig. 221 Tableau de synthèse des sensibilités au projet / espaces habités proches de la ZIP	347
Fig. 222 Tableau de synthèse des sensibilités au projet / toutes fréquentées	348
Fig. 223 Tableau de synthèse des sensibilités au projet / itinéraires touristiques et de grande randonnée	349
Fig. 224 Tableau de synthèse des impacts visuels et des impacts cumulés relevés sur les photomontages.....	351
Fig. 225 Plantation de haies arborées : Fromentières.....	354
Fig. 226 Plantation de haies arborées : La Duretterie	355
Fig. 227 Plantation de haies arborées : La Grange au Prêtre.....	355
Fig. 228 Plantation de haies arborées : La Roquetterie	355
Fig. 229 Plantation de haies arborées : Le Bouc aux Pierres	355
Fig. 230 Plantation de haies arborées : La Boularderie	355
Fig. 231 Teinte RAL 7034	355
Fig. 232 Exemple de poste de livraison habillé d'un bardage bois (parc éolien de Margnes / Tarn)	355

GLOSSAIRE

Éolienne : système complet permettant de convertir l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Les éoliennes les plus courantes sont à axe horizontal. Elles sont composées d'un mât, d'un rotor (composé de deux ou trois pales) et d'une nacelle. Pour désigner un ensemble d'éoliennes, on emploie habituellement le terme de « parc éolien ».

Aire d'étude : zone géographique potentiellement soumise aux effets visuels du projet éolien.

Covisibilité : situation où, par leur proximité géographique, deux ou plusieurs éléments sont perceptibles d'un même regard, depuis un point de vue précis. Cela vaut pour deux parcs éoliens entre eux, mais également pour un parc éolien et une autre composante du paysage, comme un village, un édifice, un relief particulier ou tout autre élément du paysage auquel on accorde de l'importance. La covisibilité est dite « directe » lorsque les éléments sont juxtaposés dans la vue, et « indirecte » lorsque qu'ils sont séparés par un intervalle.

Hauteur relative (ou hauteur apparente) : hauteur observée d'un élément composant un paysage (relief, arbre, édifice, éolienne, pylône...). Cette hauteur dépend de la taille réelle de cet élément, et de la distance à laquelle on l'observe. Plus un objet est distant du point d'observation, plus sa hauteur relative est faible.

Effet d'écrasement : situation où la hauteur relative d'une éolienne (ou d'un groupe d'éoliennes) est très supérieure à celle d'autres éléments de paysage auxquels elle est confrontée dans une vue, donnant la sensation que la hauteur relative de ces éléments est rapetissée, comme écrasée.

Effet de surplomb : situation où la hauteur relative d'une éolienne (ou d'un groupe d'éoliennes) est supérieure à celle d'une composante paysagère (coteau, édifice, village...) que l'éolienne domine, donnant la sensation qu'elle devient l'élément prépondérant, au détriment de la perception des éléments surplombés.

Effet d'encerclement : situation où des éoliennes occupent la majorité des horizons autour d'un point de d'observation ou d'un secteur habité, ne laissant que peu (ou pas) d'horizons où aucune éolienne n'est visible.

Effet de saturation visuelle : situation où les éoliennes sont nombreuses et occupent une proportion significative des horizons, donnant la sensation que leur nombre est excessif et qu'elles s'imposent à l'excès dans le paysage observé.

Effet visuel : conséquence de la création d'un parc éolien au sein d'un paysage, indépendamment des enjeux dont ce paysage peut être porteur.

Enjeu : valeur intrinsèque d'un paysage ou de l'une de ses composantes, dont l'appréciation est indépendante du projet éolien. Le niveau d'enjeu est la transposition de l'enjeu sur une échelle de notation (fort, moyen, faible...). Ce niveau est évalué en fonction des qualités formelles de l'élément considéré, des éventuelles protections réglementaires qui le concernent, de sa notoriété et de son niveau de fréquentation, et de son importance dans le vécu des habitants du territoire, et des touristes qui le visitent (secteurs habités, itinéraires de déplacement les plus utilisés...).

Espace de respiration : partie de l'horizon qui n'est pas occupée par des éoliennes. Cette notion est utilisée dans le cadre des analyses portant sur les effets d'encerclement ou de saturation visuelle.

Impact visuel : conséquence de la présence d'un projet sur le paysage et ses composantes, pondérée en fonction des enjeux dont ils sont porteurs (alors que l'effet visuel ne l'est pas) et transposé sur une échelle de notation (fort, moyen, faible...). La notion d'impact visuel permet de hiérarchiser les effets visuels du projet, en fonction des enjeux du secteur considéré.

Impacts cumulés : combinaison des impacts visuels du projet avec ceux des autres parcs éoliens visibles depuis un secteur donné.

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Perception cumulée : situation où, par leur proximité géographique, deux ou plusieurs parcs éoliens sont perceptibles d'un même regard, depuis un point de vue précis. Il s'agit d'un cas particulier parmi les situations de covisibilité.

Photomontage : simulation visuelle permettant de modéliser l'insertion d'un ou plusieurs projets dans un paysage.

Prégnance visuelle : capacité plus ou moins grande qu'ont les éoliennes à s'imposer visuellement. Elle varie en fonction de la taille réelle des éoliennes, et de la distance à laquelle on les observe. Le niveau de prégnance visuelle est la transposition de la prégnance sur une échelle de notation (significative, limitée...).

Reconnaissance sociale : cette notion fait référence à la notoriété, la renommée d'un ensemble paysager, d'un site, d'une ville ou d'un village, d'un édifice, etc., auprès des habitants du territoire et des touristes qui le visitent.

Sensibilité : risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet éolien. Le niveau de sensibilité est la transposition de la sensibilité sur une échelle de notation.

Valeur paysagère : qualités d'un paysage (ou d'une de ses composantes), transposées sur une échelle de notation (forte, modérée, faible...).

Zone de visibilité théorique (ou ZVT) : parties d'un territoire depuis lesquels un parc éolien est théoriquement visible, d'après les calculs réalisés par un logiciel SIG (système d'information géographique).

INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE ET CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

Les travaux préparatoires

L'élaboration de la notice paysagère commence par des travaux préparatoires, indispensables à la connaissance et à l'analyse ultérieure des paysages et des éléments de patrimoine des territoires situés aux alentours du projet éolien. Ces travaux comprennent notamment :

- la définition des différentes aires d'étude ;
- la collecte d'éléments bibliographiques, dont les principaux sont listés à la fin du présent document ;
- une analyse de terrain approfondie (prises de photographies et de notes) ;

Partant de cette première base de connaissance, le travail se déroule en trois temps : analyse de l'état initial, préconisations pour l'aménagement du parc éolien, puis évaluation des impacts du projet éolien et propositions de mesures d'accompagnement.

Les paysages et le patrimoine : analyse de l'état initial

En premier lieu, l'état initial vise à comprendre les caractéristiques paysagères du territoire, c'est à dire la façon dont ses paysages sont organisés et structurés, que ce soit par les reliefs, les trames agricoles, bocagères et forestières, les ensembles bâtis, les itinéraires parcourant le territoire, etc. Il s'agit également de décrypter les valeurs paysagères et patrimoniales en place, et de caractériser la façon dont le territoire est vécu et parcouru, en tant que cadre de vie quotidien ou comme espace de découverte touristique. Ce travail permet de mettre progressivement en évidence et de hiérarchiser les différents sites et secteurs à enjeu au sein de l'aire d'étude :

- les éléments de patrimoine : monuments historiques ; sites classés et inscrits ; etc.
- les sites, structures et éléments de paysages à enjeu du fait de leur valeur paysagère propre, des conditions dans lesquelles ils sont perçus, de leur niveau de fréquentation et de reconnaissance sociale, de leur place dans le cadre de vie quotidien, etc.

Dans un second temps, l'analyse s'intéresse aux conditions de perception du périmètre où les éoliennes seront positionnées (la Zone d'implantation potentielle). Ces conditions de perception sont envisagées :

- depuis l'ensemble de l'aire d'étude ;
- depuis les secteurs et sites à enjeu, afin d'évaluer leur niveau de sensibilité au projet ;
- depuis les secteurs depuis lesquels le projet éolien pourrait être perçu de façon cumulée avec d'autres parcs éoliens (en exploitation ou en projet), ou avec des projets structurants d'autre nature.

Les préconisations pour l'aménagement du parc éolien

Afin de prendre en compte les sensibilités paysagères et patrimoniales, et d'inscrire harmonieusement le projet dans les structures paysagères en place, un ensemble de règles de reculs et d'exclusion sont préconisées, et des principes d'ordonnancement des éoliennes sont proposés. Ce travail relève d'une démarche ERC (éviter, réduire et compenser).

Par une démarche itérative associant le paysagiste, le porteur de projet et les autres acteurs impliqués dans le développement du projet, ces règles participent à faire émerger progressivement un parti d'aménagement tenant compte des sensibilités, et des potentialités qui se présentent, notamment liées aux principaux éléments structurants des paysages existants.

Le parti d'aménagement pourra être décliné en plusieurs variantes, qui seront alors comparées au regard de leur capacité respective à répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux.

L'évaluation des impacts du projet éolien

Les effets induits par le projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués au final sur une série de simulations paysagères (photomontages) qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception sur le terrain.

Les points de vue des photomontages sont sélectionnés selon les critères suivants :

- évaluation des impacts depuis les points de vue porteurs de sensibilités paysagères ou liées au patrimoine, prioritairement là où le niveau de sensibilité est le plus élevé ;
- répartition des points de vue dans l'espace de l'aire d'étude éloignée, afin qu'ils soient situés à des distances et qu'ils offrent des angles de perception très variables vis-à-vis du projet éolien ;
- diversité des conditions de perception : points de vue montrant des contextes paysagers variés, notamment en ce qui concerne les plans visuels et les horizons (nature et échelle relative des plans visuels, profondeur des vues, etc.) ;
- prise en compte des perceptions cumulées avec d'autres parcs éoliens existants ou en projet ;
- pertinence des points de vue choisis au regard des conditions réelles d'observation et de découverte du territoire (fréquentation par les riverains ou le public...)

Une carte de la Zone d'influence visuelle du projet est également présentée et commentée, en complément des photomontages.

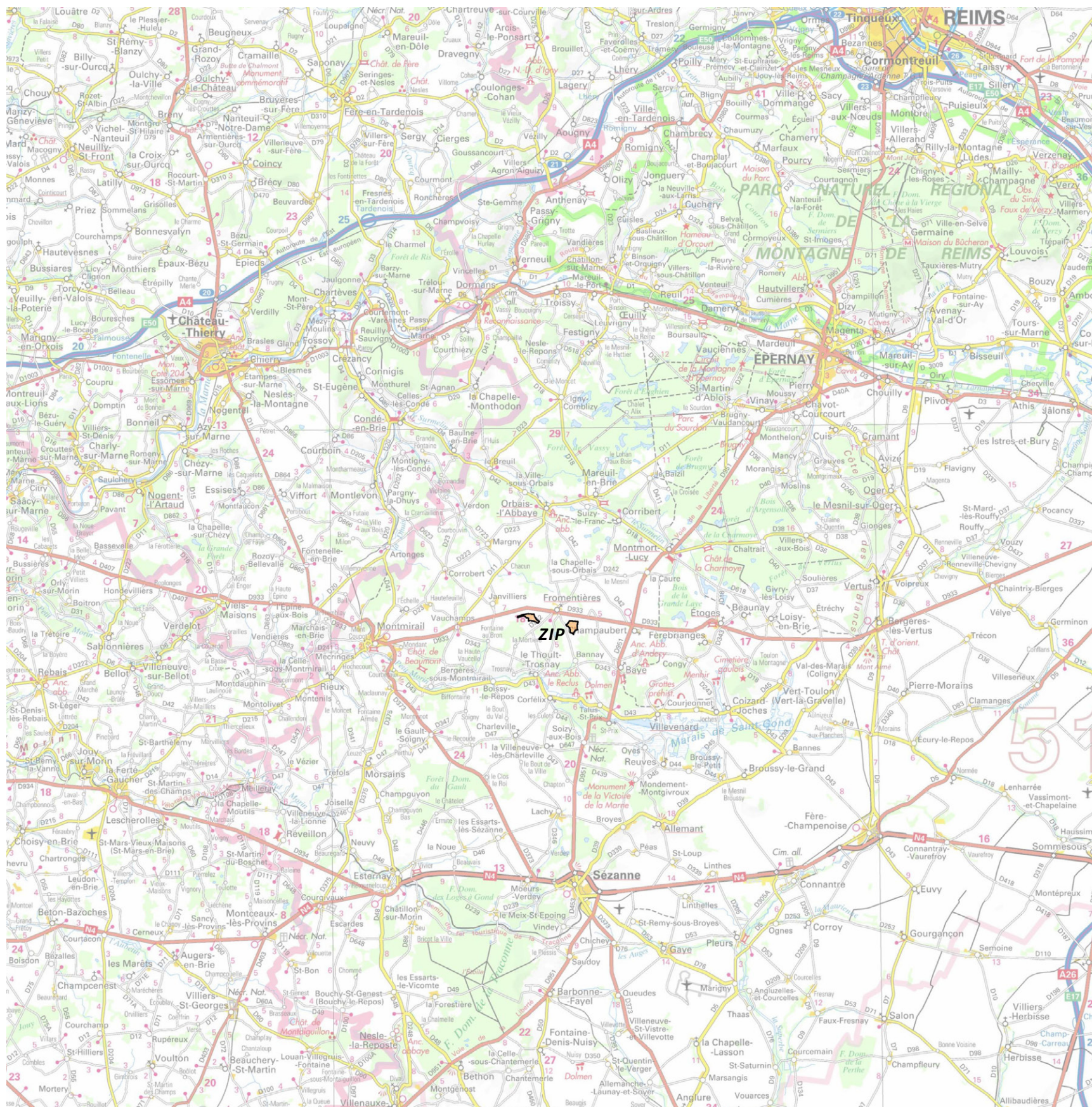
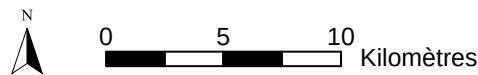


Fig. 1 Situation du projet
(fond de plan : IGN)

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- limite départementale
- limite régionale



LE CONTEXTE ÉLARGI DU PROJET DE FROMENTIÈRES

Le projet éolien de Fromentières est localisé dans la partie occidentale du département de la Marne :

- au sud-ouest d'Épernay, à environ 23 kilomètres du centre-ville ;
- au sud-est de Château-Thierry, à environ 26 kilomètres du centre-ville ;
- au nord de Sézanne, à environ 17 kilomètres du centre-ville.

CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Le cadrage territorial préalable de l'étude paysagère prend appui sur les recommandations émises par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, dans le « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » (décembre 2016) . Il s'agit de définir préalablement les différentes aires sur lesquels portent les analyses :

- La Zone d'implantation potentielle (ZIP)** au sein de laquelle seront positionnées les éoliennes du projet éolien de Fromentières. Composée de 2 secteurs, elle s'étend sur une surface d'environ 78 ha.
- L'aire d'étude éloignée (AEE)**, dont on considère qu'elle représente l'aire maximale des impacts potentiels du projet. Elle s'étend sur une surface de 1 568 km². Son périmètre s'établit à une distance de la ZIP qui varie de 15 à 30 km. Ce périmètre a été déterminé sur la base d'une carte de l'aire de perception théorique de la ZIP (présentée plus loin, [page 67](#)), en prenant pour hypothèse que les éoliennes du projet auront une hauteur inférieure ou égale à 200 m. Observée à 20 km, une éolienne haute de 200 m perçue sur la totalité de sa hauteur occupe un angle vertical de l'ordre de 0,5° dans le champ visuel : sa prégnance visuelle est à cette distance très limitée, et ne peut engendrer d'effets visuels problématiques. Par conséquent, le contour de l'aire d'étude éloignée s'établit le plus souvent à 20 km de la ZIP. Par précaution, cette distance a été étendue à 30 km dans le secteur d'Épernay, afin d'intégrer à l'aire d'étude le périmètre des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est plus faible à l'est de Sézanne, un secteur où la carte de l'aire de perception théorique de la ZIP montre que celle-ci n'est pas visible jusqu'à 20 km.
- L'aire d'étude rapprochée (AER)**, qui recouvre des secteurs modérément éloignés de la ZIP. Elle englobe des parties de l'aire d'étude où l'aire de perception théorique de la ZIP est le plus souvent continue, ou peu fragmentée (voir la carte de l'aire de perception théorique de la ZIP, présentée [page 67](#)). Son contour s'établit à une distance variant de 6 à 12 km de la ZIP. Sa surface est égale à 344 km².
- L'aire d'étude immédiate (AEI)**, une zone tampon de 2 km autour de la ZIP. Elle englobe les proches alentours de la ZIP, en incluant les villages et fermes avoisinants. Elle s'étend sur une surface d'environ 33 km².

Ces différentes aires sont représentées sur la carte en page suivante.

Nota : dans la suite du présent rapport, « l'aire d'étude » (sans autre précision) fait référence à l'ensemble des aires d'analyse, c'est-à-dire à la somme des aires immédiate, rapprochée et éloignée.

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 Aire d'étude immédiate (AEI)
 Aire d'étude rapprochée (AER)
 Aire d'étude éloignée (AEE)

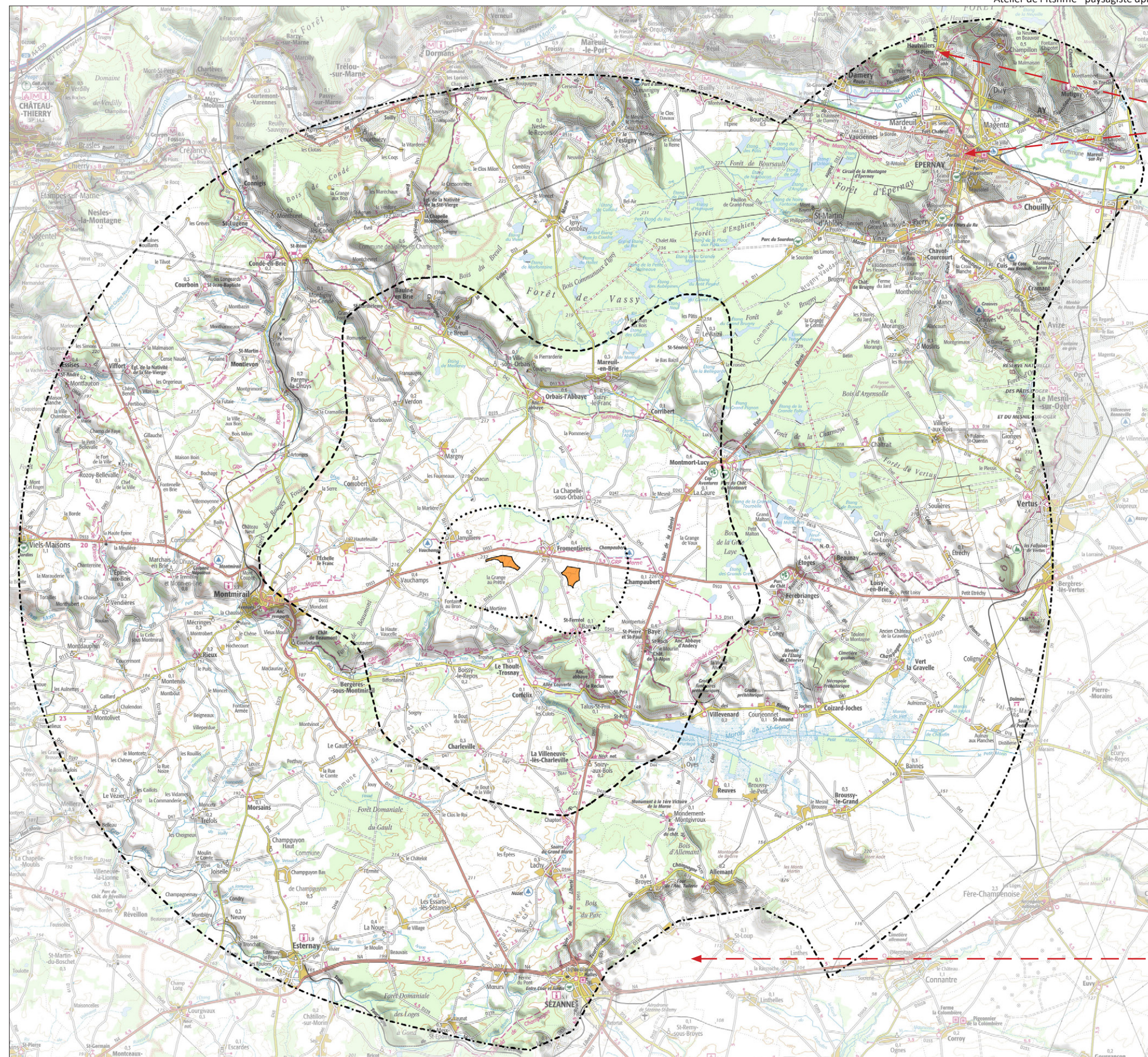


Fig. 2 Carte des aires d'analyse de l'étude paysagère et patrimoniale
(fond de plan : IGN)

Au nord-est, l'AEE englobe Épernay et les « coteaux historiques » du vignoble champenois, un secteur partiellement inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

A l'est de Sézanne, la carte de l'aire de perception théorique de la ZIP (voir page 67) montre qu'elle n'est pas visible jusqu'à 20 km.

LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

Le projet éolien de Fromentières se situe dans le département de la Marne, dans la partie occidentale de l'ancienne Région Champagne-Ardenne (partie de la nouvelle Région Grand Est). Le Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne (SRE) a été arrêté par le préfet de Région le 29 juin 2012. Il s'agit d'un document important pour resituer, à l'échelle régionale, les enjeux paysagers de l'aire d'étude.

Le SRE précise : « Le paysage du vignoble champenois et de la vallée de la Marne représentent un ensemble patrimonial unique et de notoriété mondiale qui justifie une protection vis-à-vis du développement éolien ». Avec le Sud-Aubois, « Ces paysages emblématiques qui construisent l'identité régionale sont jugés incompatibles avec le développement de l'éolien ».

Le SRE inclut une « carte de synthèse des contraintes stratégiques », sur laquelle le vignoble champenois et la vallée de la Marne sont représentés, sous l'intitulé « relief remarquable ». Ce périmètre à enjeu reprend en grande partie les préconisations de la première Charte « Éoliennes et Paysages du Champagne » (2008), commanditée par l'association « Paysages du Champagne » dans le cadre de la candidature pour l'inscription du vignoble champenois sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour mémoire, le SRE a été élaboré à l'époque où était envisagée une inscription de l'ensemble des vignobles de Champagne sur la liste du patrimoine mondial. Le périmètre candidat à l'inscription fut par la suite limité aux « Coteaux historiques » (secteur d'Épernay), à la colline Saint-Nicaise (Reims) et à l'Avenue de Champagne (Épernay), aboutissant en 2015 à la décision de l'UNESCO d'inscrire les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la liste du patrimoine mondial.

La carte ci-contre permet de localiser la Zone d'implantation potentielle du projet éolien de Fromentières et les secteurs à enjeux paysagers recensés dans le SRE.

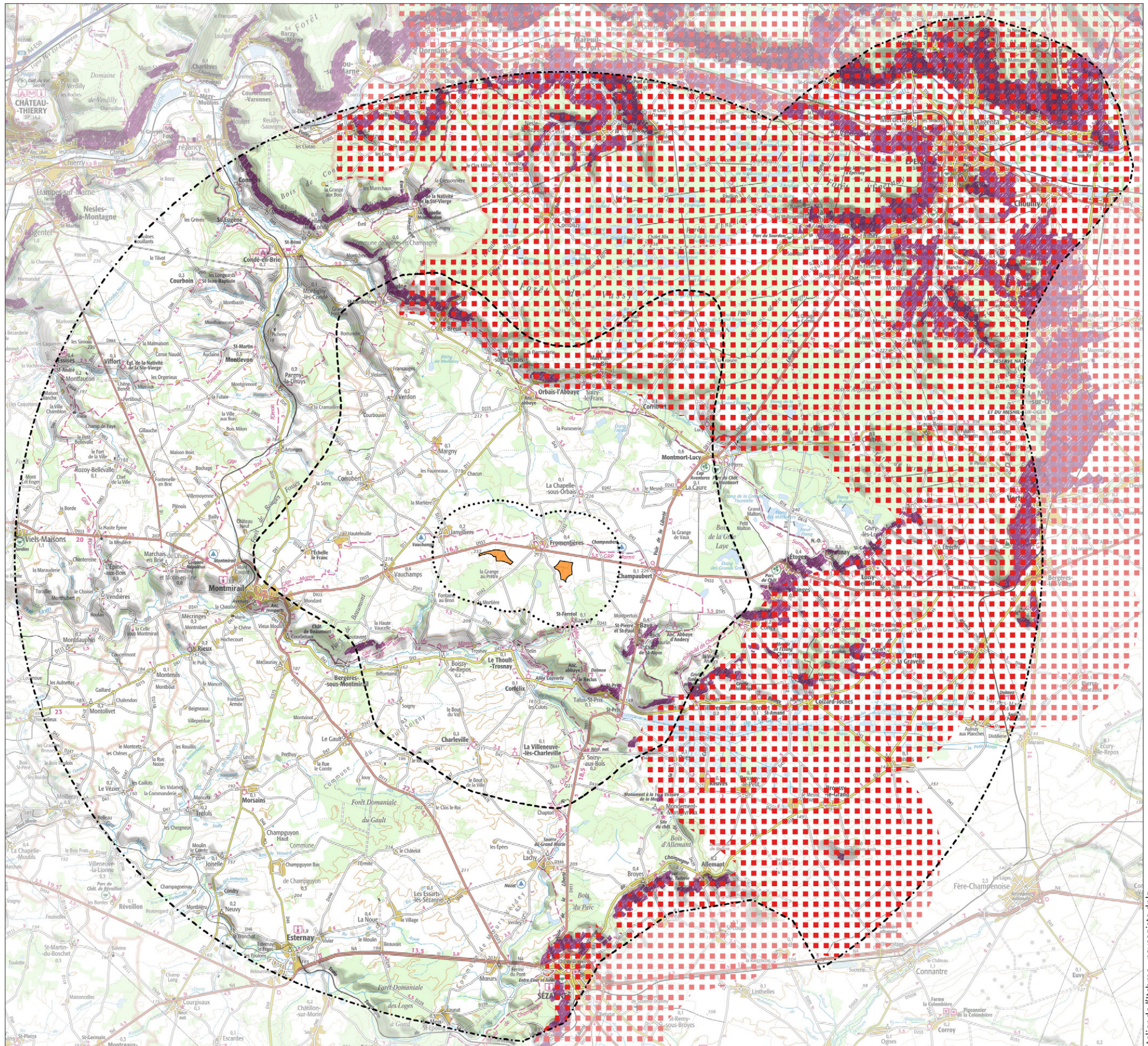
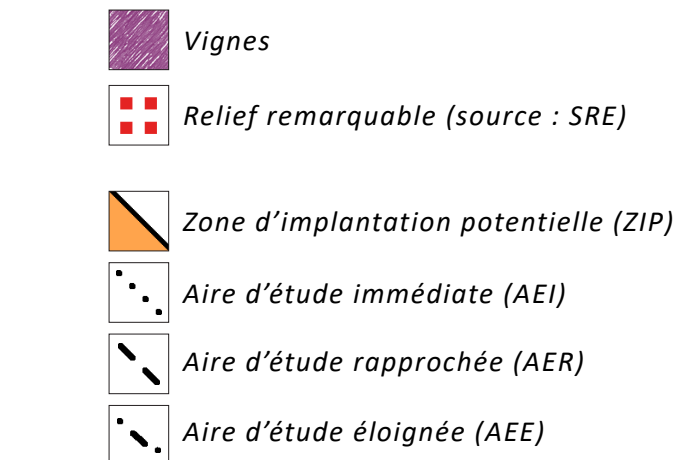


Fig. 3 Les enjeux paysagers stratégiques du Schéma régional éolien (source SRE)
(fond de plan : IGN)

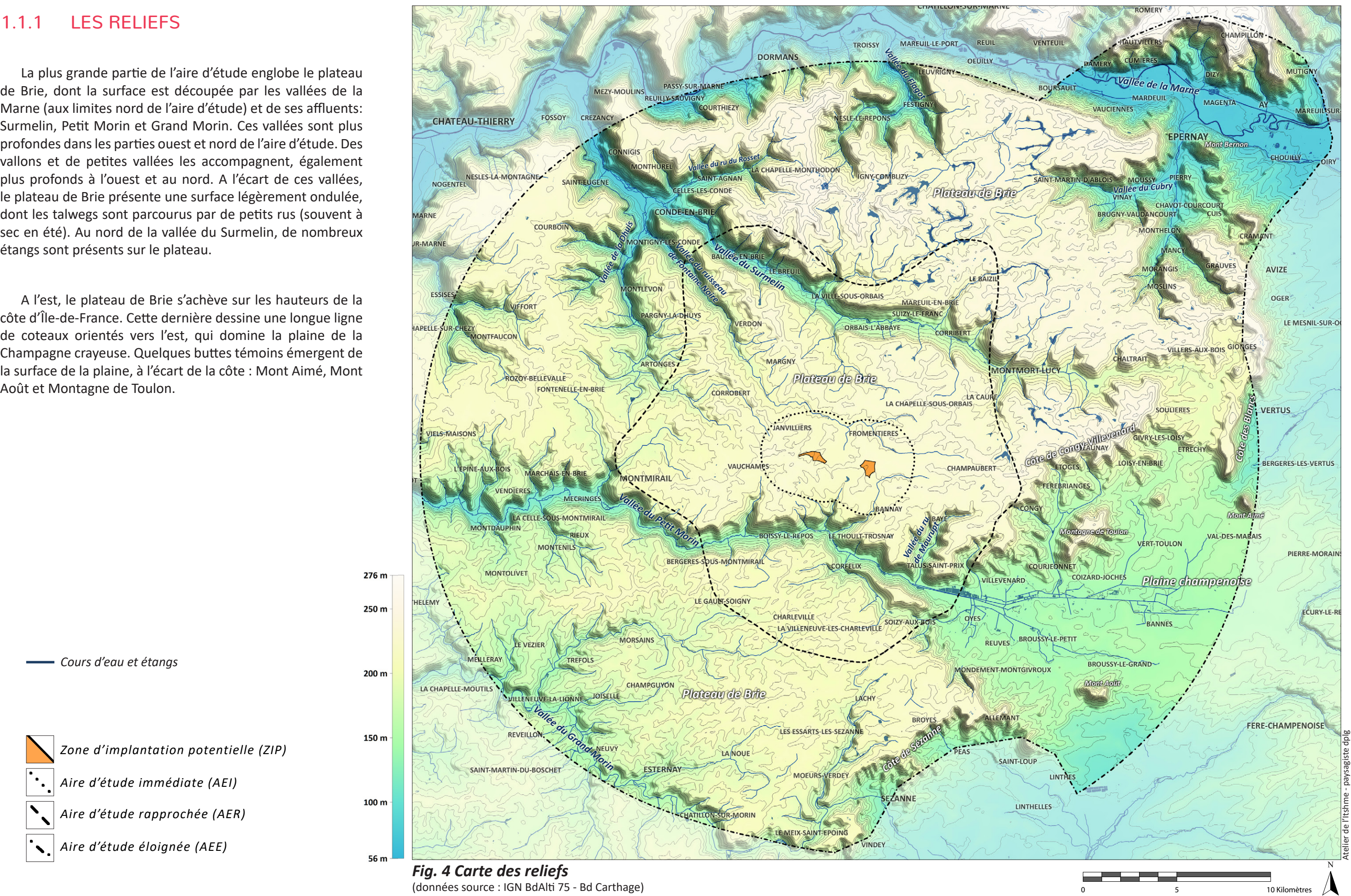
1 ETAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉ

1.1. L'ORGANISATION DES PAYSAGES

1.1.1 LES RELIEFS

La plus grande partie de l'aire d'étude englobe le plateau de Brie, dont la surface est découpée par les vallées de la Marne (aux limites nord de l'aire d'étude) et de ses affluents: Surmelin, Petit Morin et Grand Morin. Ces vallées sont plus profondes dans les parties ouest et nord de l'aire d'étude. Des vallons et de petites vallées les accompagnent, également plus profonds à l'ouest et au nord. A l'écart de ces vallées, le plateau de Brie présente une surface légèrement ondulée, dont les talwegs sont parcourus par de petits rus (souvent à sec en été). Au nord de la vallée du Surmelin, de nombreux étangs sont présents sur le plateau.

A l'est, le plateau de Brie s'achève sur les hauteurs de la côte d'Île-de-France. Cette dernière dessine une longue ligne de coteaux orientés vers l'est, qui domine la plaine de la Champagne crayeuse. Quelques buttes témoins émergent de la surface de la plaine, à l'écart de la côte : Mont Aimé, Mont Août et Montagne de Toulon.



— Cours d'eau et étangs

■ Zone d'implantation potentielle (ZIP)

⋯ Aire d'étude immédiate (AEI)

— Aire d'étude rapprochée (AER)

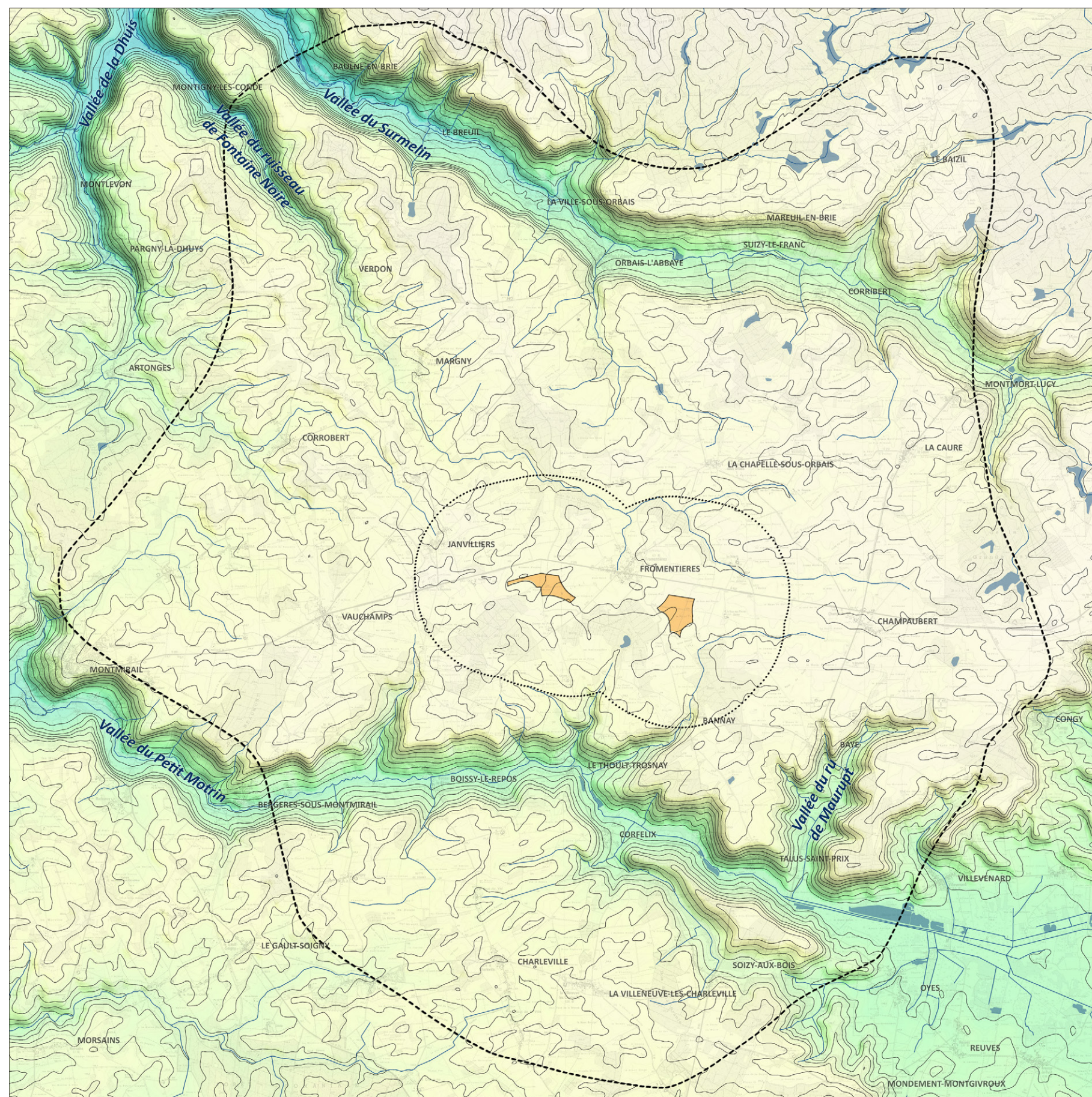


Fig. 5 Carte des reliefs (aires d'étude rapprochée et immédiate)
(données source : IGN BdAlti 75 - Scan 25 - Bd Carthage)

1.1.2 L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DES SOLS

L'aire d'étude se partage entre :

- un vaste secteur, au nord de la vallée du Surmelin, où les plateaux sont occupés par de grands massifs forestiers et présentent des paysages souvent fermés ;
- Plus au sud, des paysages majoritairement agricoles et plus ouverts. Au sud de la vallée du Surmelin, les boisements restent présents, mais sont plus éparés et de surface plus réduite qu'au nord. Ils sont rares dans la plaine champenoise.

La majeure partie des surfaces agricoles sont occupées par des grandes cultures, à la fois sur le plateau de Brie et dans la plaine champenoise. Des prairies sont localement présentes, notamment aux lisières des grands massifs forestiers. Elles sont surtout visibles dans la partie occidentale du plateau de Brie, et dans certaines séquences des vallées (notamment celles du Surmelin et du Petit Morin).

La vigne occupe des surfaces significatives. Elle constitue un motif paysager important, sur une partie des versants de l'aire d'étude. Elle occupe plus particulièrement les pentes de la côte d'Île-de-France, ainsi que les coteaux de la Marne et de ses petits affluents. On les retrouve sur certains coteaux de la vallée du Surmelin (notamment dans la partie ouest de l'aire d'étude), et plus ponctuellement dans la vallée du Petit Morin.

Occupation agricole et forestière des sols

-  Espaces agricoles : cultures
-  Espaces agricoles : prairies
-  Espaces agricoles : vergers et arboriculture
-  Espaces agricoles : vignes
-  Boisements et autres formations arborées
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)

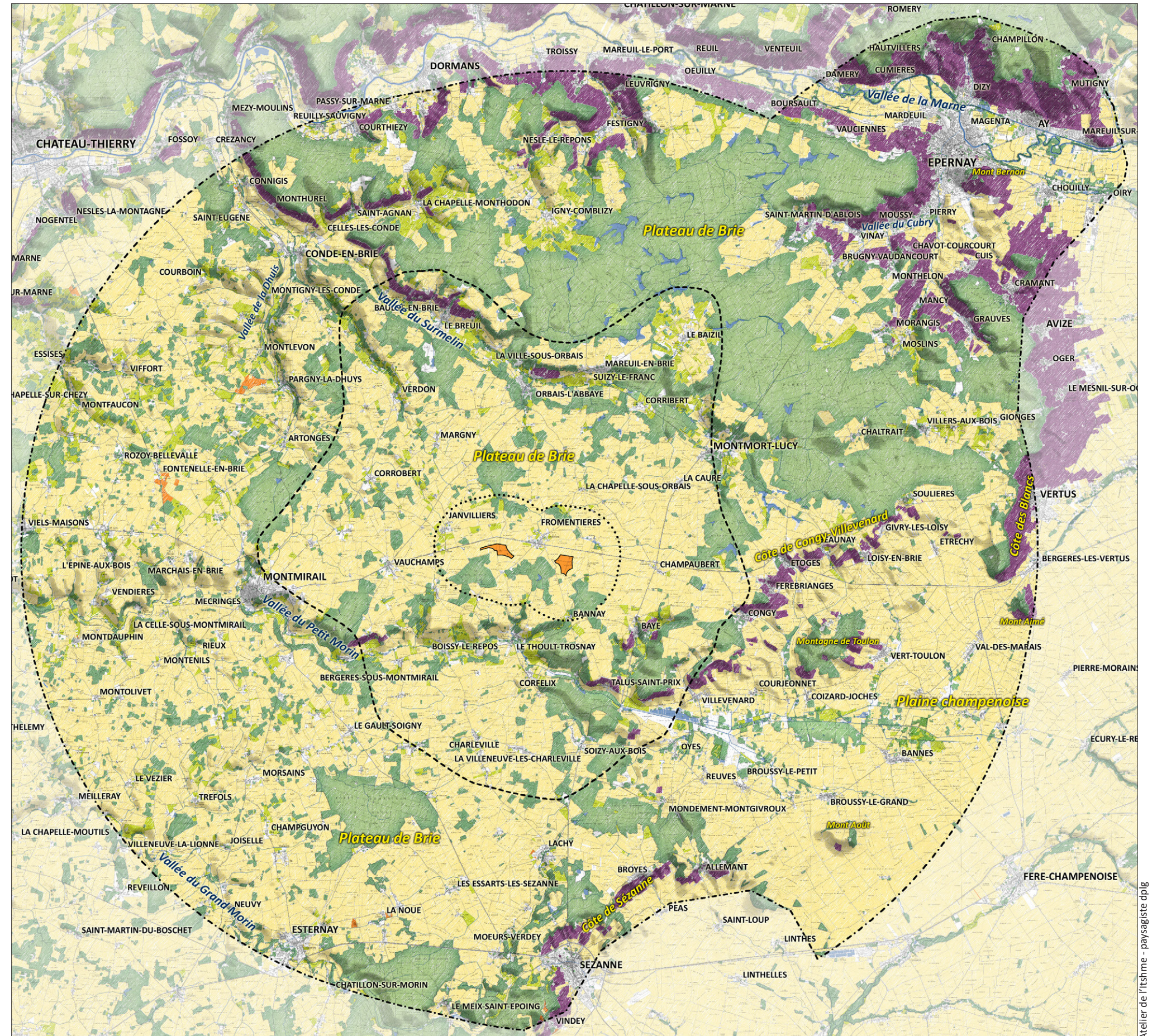


Fig. 6 Carte de l'occupation agricole et forestière des sols

(données source : IGN Scan25 / Registre Parcellaire Graphique 2012)

1.1.3 L'URBANISATION ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT

L'urbanisation s'organise différemment selon les secteurs de l'aire d'étude. A l'ouest, l'habitat est diffus, et de nombreux hameaux et fermes ponctuent l'étendue du plateau de Brie. En se dirigeant vers l'est, le caractère diffus de l'habitat est moins marqué : les silhouettes bâties sont plus rares sur le plateau et dans les vallées qui l'entailent. Dans la vallée de la Marne et le long de la côte d'Île-de-France s'égrènent de nombreux villages viticoles, à la structure urbaine souvent compacte. Enfin et dans la plaine champenoise, les villages sont plus éloignés les uns des autres, et les fermes isolées se font rares.

Située dans la vallée de la Marne et environnée de gros villages, Épernay est la principale ville de l'aire d'étude. Deux autres villes relativement importantes sont présentes : Sézanne (sur la côte d'Île-de-France) et Montmirail (dans la vallée du Petit Morin).

Le réseau routier principal s'organise à la fois sur les plateaux, sur la plaine champenoise et dans les vallées. Certains axes sont plus particulièrement fréquentés, notamment la N4, au sud de l'aire d'étude, et dans une moindre mesure les D951, D933, D1, D3 et D373.

Urbanisation et réseaux de déplacement

- Itinéraire routier principal
- Itinéraire routier secondaire
- Autre itinéraire routier
- Urbanisation

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Aire d'étude éloignée (AEE)



Fig. 7 Carte de l'urbanisation et des réseaux de déplacement
(données source : IGN - OpenStreetMap)

1.2 LES UNITES DE PAYSAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE : CARACTÉRISTIQUES ET VALEURS

On dénombre 5 unités de paysage au sein de l’aire d’étude :

- 1. la Brie champenoise
- 2. la Brie forestière
- 3. la côte d’île-de-France
- 4. la Marne viticole
- 5. la plaine champenoise

Cartographié ci-contre, leur découpage est basé sur celui de l’atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne (DREAL Champagne-Ardenne – 2002). Ce découpage a été affiné sur la base des analyses menées sur le terrain.

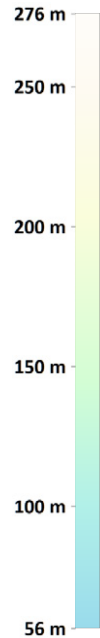
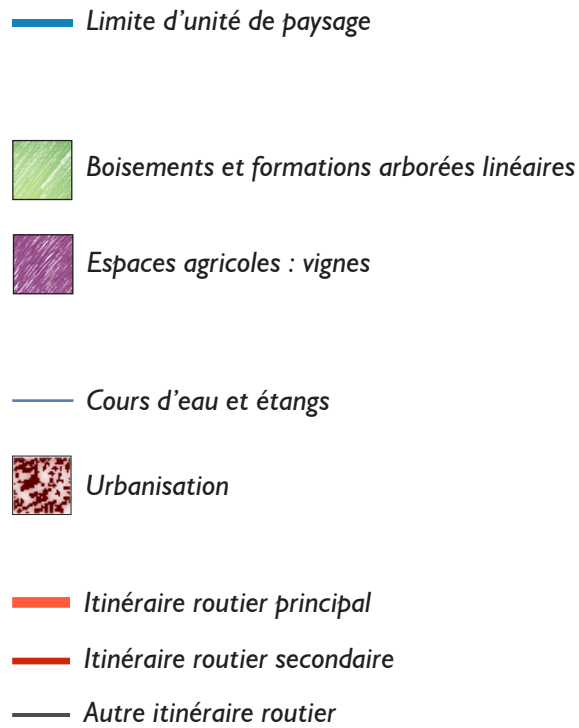


Fig. 8 Carte des unités de paysage
données fond de carte : IGN - OpenStreetMap / unités de paysage : Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne ; atelier de l’Isthme

1.2.1 LA BRIE CHAMPENOISE

Caractéristiques paysagères générales de la Brie champenoise

La Brie champenoise présente l'aspect d'un vaste plateau, où grandes cultures et boisements composent des paysages principalement ouverts. Sa surface est entaillée par les vallées du Petit Morin et du Grand Morin. Si les plateaux agricoles de l'unité de paysage sont à l'est très aplanis, en allant vers l'ouest de l'aire d'étude ils présentent des ondulations, du fait de la présence de vallées d'affluents des cours d'eau principaux.

Les boisements dessinent des fronts arborés bien visibles sur l'étendue des plateaux. Ils sont à la fois plus nombreux et moins étendus dans la partie ouest de l'aire d'étude, secteur où les paysages sont ponctués de petits boqueteaux, et où des prairies se mêlent par endroits aux cultures. A l'est, des bois plus vastes mais aussi plus rares affichent de longues lisières, particulièrement à l'approche des vallées et de la côte d'Île-de-France. C'est également à l'est que s'observent les plus vastes étendues, unitaires, de grandes cultures. A noter la présence de quelques étangs, localisés dans des bois (et donc peu visibles) ou en fond de vallée.

Les vallées du Petit Morin et du Grand Morin sont à l'est moins profondes qu'à l'ouest de l'aire d'étude. Plus diversifiée que les plateaux, leur mosaïque agricole et arborée vient animer leurs reliefs. La vigne y est également présente par endroit, sur des coteaux bien exposés des vallées du Petit Morin et du ru de Maurupt.

Les villages s'observent à la fois dans les vallées et sur les plateaux. Sur ces derniers, ils sont environnés d'étendues agricoles, et se tiennent à l'écart des boisements. Dans les vallées, les implantations en fond de vallée sont plus fréquentes que sur les hauteurs des coteaux. A noter également la présence de fermes et de hameaux, rares à l'est mais de plus en plus nombreux en se dirigeant vers l'ouest.

Les routes principales parcourent essentiellement les plateaux de l'unité. Les plus fréquentées sont la N4 et les D951, D933, D1 et D373.

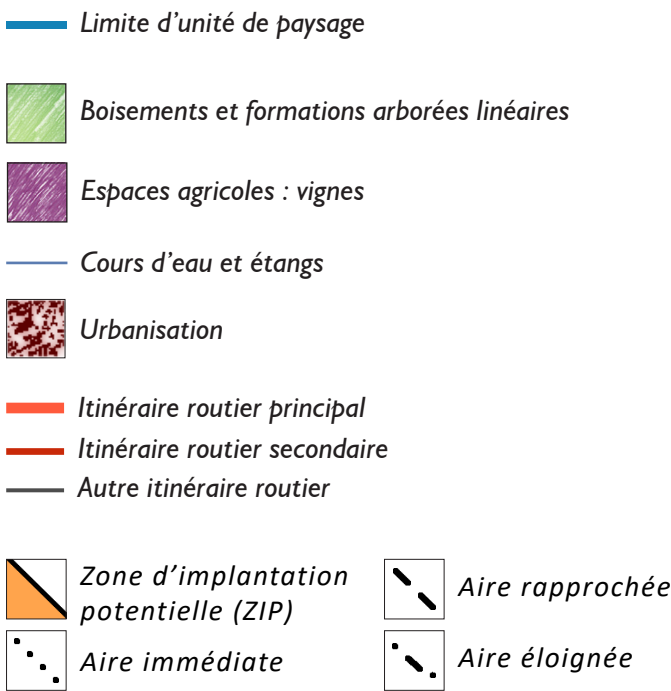


Fig. 9 Carte de l'unité de paysage « la Brie champenoise »
(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)





Fig. 10 Dans la partie est de l'unité de paysage, les paysages du plateau de Brie sont très aplanis et ouverts (ici au nord de Champaubert).



Fig. 13 La vallée du Grand Morin vers Eternay, très évasée et peu profonde.



Fig. 11 A l'ouest, des ondulations marquent fréquemment la surface des plateaux. La présence de boisements plus nombreux tend à cadrer les horizons lointains (Ici vers Artonges).



Fig. 14 La vallée du Petit Morin est dans l'aire d'étude plus profonde que celle du Grand Morin (ici vers Montmirail).



Fig. 12 En Brie champenoise, les villages sont présents à la fois sur les plateaux et dans les vallées. Ici Montlevon, implanté au sommet des coteaux de la Dhuis.



Fig. 15 La vallée du ruisseau de Fontaine Noire, à l'aval du village de Verdon.

Caractéristiques paysagères de la Brie champenoise dans l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée englobe un secteur de plateaux limités à l'est par la côte d'Île-de-France et au nord par la vallée du Surlatin. Au sud, la vallée du Petit Morin entaille ces plateaux. Entre les deux vallées, le plateau présente un aspect généralement tabulaire, et au nord-ouest un peu plus ondulé, du fait de la présence de talwegs parcourus par de petits rus affluents du Surlatin (et de petites vallées plus en aval, notamment celle du ruisseau de la Fontaine Noire). Au sud, des vallons et une petite vallée (celle du ru de Maurupt) sont également présents sur les marges de la vallée du Petit Morin, des vallonnements plus courts mais aussi plus marqués qu'au nord-ouest.

Sur les plateaux, les bois sont relativement étendus. Séparés le plus souvent par des surfaces cultivées conséquentes, ces bois dessinent des fronts arborés sans véritablement cloisonner les paysages : la sensation d'ouverture reste dominante et les profondeurs de vue sont localement très importantes. Seuls les environs de Corrobert, à l'ouest, présentent des horizons plus proches et localement des paysages presque labyrinthiques, du fait de l'omniprésence de petits bois. De nombreux bois occupent également les marges de la vallée du Petit Morin.

Les vallées du Petit Morin et du ru de Maurupt présentent dans l'aire d'étude rapprochée une intéressante diversité paysagère, avec l'alternance de prés et de cultures dans les secteurs agricoles, des boisements de hauts de coteaux qui renforcent la sensation de relief, et la présence locale de vignes sur les coteaux, dans les secteurs de Bergères-sous-Montmirail, Talus-Saint-Prix et Baye.

Sur les plateaux, les villages et les fermes situés dans l'aire d'étude rapprochée sont fréquemment implantés à proximité d'un ru, dans des secteurs légèrement encaissés. Des prés et des structures arborées sont souvent présents sur la périphérie des secteurs bâtis : boqueteaux et rideaux d'arbres, vergers, arbres isolés dans les jardins, etc. Ces éléments végétaux fragmentent les fronts bâtis quand ils sont observés à distance depuis la campagne. Quelques prés sont également visibles.

Les deux routes principales traversant l'aire rapprochée, les D951 et D933, y dessinent de longues perspectives rectilignes. Des alignements d'arbres, devenus rares, les accompagnent encore par endroit.

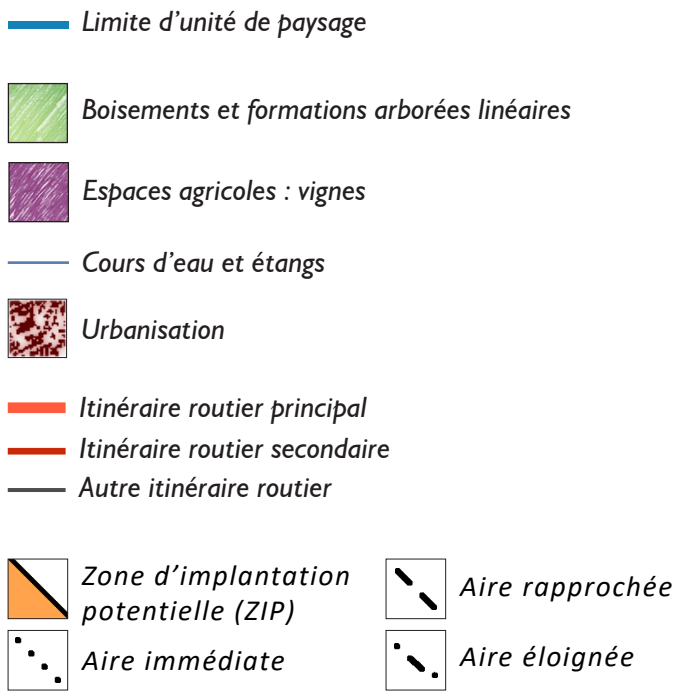


Fig. 16 Carte de l'unité de paysage « la Brie champenoise » : aire d'étude rapprochée (données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



Fig. 17 Dans les secteurs peu boisés de l'aire rapprochée, les paysages agricoles du plateau de Brie sont très ouverts. Ici à l'est de la Chapelle-sous-Orbais.



Fig. 20 La vallée du Petit Morin vers Boissy-le-Repos, dont les versants sont animés par des structures arborées.



Fig. 18 Aux alentours de Corrobert, de nombreux petits bois animent l'étendue des plateaux. Ces derniers sont dans ce secteur moins tabulaires que dans la partie orientale de l'aire rapprochée.



Fig. 21 Dans l'aire rapprochée, la vigne est localement présente sur les coteaux des vallées du Petit Morin et du ru de Maurupt (ici à l'est de Bergères-sous-Montmirail). Le parc éolien de la Brie champenoise est ici visible en arrière de la vallée du Petit Morin.



Fig. 19 Exemple d'horizon forestier à proximité de la vallée du Petit Morin (ici vers Baye). Au fond, le parc éolien de la Brie champenoise.



Fig. 22 Des silos agricoles marquent par endroits les paysages de plateau de leur silhouette imposante. Ici vers Champaubert.

Caractéristiques paysagères de la Brie champenoise dans l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate englobe un fragment de plateau approximativement centré sur le village de Fromentières, et parcouru d'est en ouest par la D933. C'est un secteur globalement très aplani, à peine ondulé par le passage de quelques rus. Le ruisseau de Fontaine Noire passe au nord de Fromentières (un de ses petits affluents prend sa source dans le village). En périphérie, les villages de Janvilliers et de Bannay s'implantent à la naissance de petits vallons. Si l'encaissement de Janvilliers est peu sensible, celui de Bannay est plus marqué.

Une série de grands bois est visible dans l'aire d'étude immédiate : trois sont situés au sud de la D933, et sont les plus étendus du secteur. Deux sont visibles au nord. Perçus depuis la D933, leur position tend à raccourcir la profondeur des vues latérales, vers le nord et le sud. De petits bois sont également visibles, çà et là. Un large corridor agricole et dégagé subsiste toutefois d'est en ouest, parcouru par la D933.

Quelques fermes isolées et petits hameaux sont présents, desservis par de petites routes.

La ZIP englobe des étendues agricoles situées aux alentours de Fromentières. Ils sont localisés au sud de la D933, au sud-est et au sud-ouest du village. En parcourant la D933, la ZIP est perçue, au moins partiellement, en avant de lisières forestières.



Fig. 23 La longue perspective rectiligne de la D933 parcourt des secteurs du plateau de l'aire immédiate dont les paysages sont principalement ouverts (ici à l'est de Fromentières).



Fig. 24 Vue sur les longs horizons forestiers visibles au nord-est de Fromentières et de la D933.

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)

Légende de la carte : voir page 23



Fig. 25 En s'écartant de la D933 et de ses paysages plus ouverts, les horizons sont souvent resserrés par la présence de boisements. Ici au nord de Bannay.

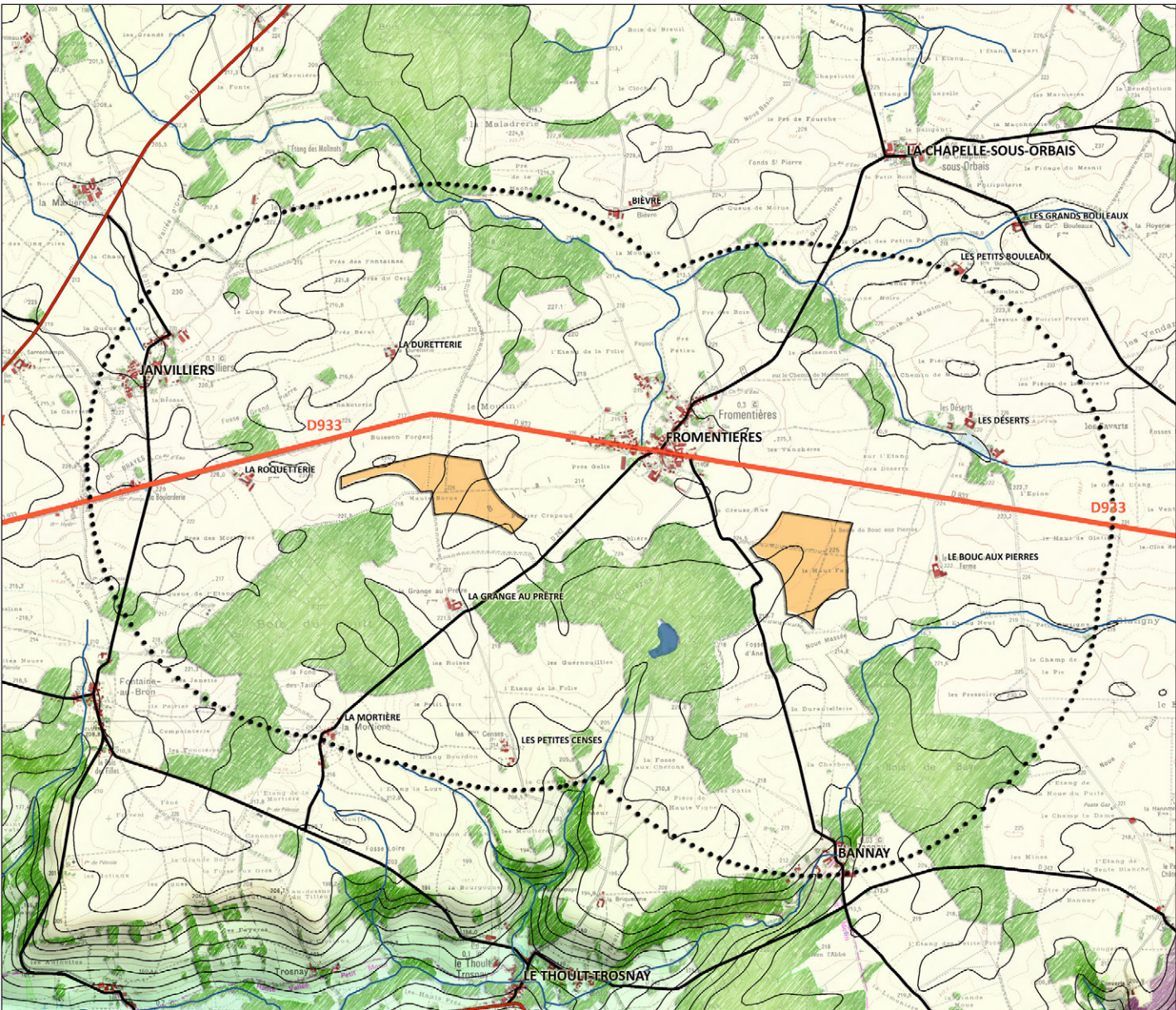


Fig. 26 Carte de l'unité de paysage « la Brie champenoise » : aire d'étude immédiate (données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



Fig. 27 Villages et hameaux sont dans l'aire immédiate généralement accompagnés de structures arborées. Ici le village de Janvilliers.



Fig. 28 Plusieurs hameaux et fermes isolées sont présents dans l'aire immédiate. Ici une ferme au lieu-dit les Déserts.

Valeurs paysagères et enjeux de la Brie champenoise

Les paysages de plateau de la Brie champenoise, aux reliefs généralement très aplanis, et aux vastes étendues gérées par une agriculture intensive, ne présentent pas de qualités paysagères particulièrement remarquables. Ils constituent un enjeu de niveau moyen. Leur sensibilité vis-à-vis de la présence d'éoliennes est assez limitée.

Certains secteurs de l'unité se distinguent par une valeur paysagère et un niveau d'enjeu plus importants :

- les vallées du Petit Morin et de son affluent le ru de Maurupt ;
- les petites vallées de la Dhuis et du ruisseau de Fontaine Noire, deux affluents du Surmelin ;
- la vallée du Grand Morin.

Ces vallées présentent des paysages plus riches et complexes que les plateaux : reliefs de coteaux et vues dominantes depuis leurs hauteurs ; agriculture plus diversifiée, avec la présence de prairies, et localement de vignes, complémentaires aux cultures ; trame arborée souvent plus riche, notamment aux abords de cours d'eau. Les rapports d'échelle y sont également plus sensibles vis-à-vis du grand éolien (notamment par rapport à d'éventuels effets de surplomb). Leur niveau d'enjeu est dans l'étude évalué à un niveau moyen-fort, sauf pour les secteurs où les coteaux comportent des vignes, où ce niveau est évalué à fort (du fait de la valeur paysagère des vignobles champenois).

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 40.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



Fig. 30 Les vignes de Baye, dans la vallée du ru de Maurupt (niveau d'enjeu fort).



Fig. 29 La vallée de la Dhuis vers Pargny-la-Dhuis (niveau d'enjeu moyen-fort).



Fig. 31 La vallée du Petit Morin vers Boissy-le-Repos (niveau d'enjeu moyen-fort).

1.2.2 LA BRIE FORESTIÈRE

Caractéristiques paysagères générales de la Brie forestière

Si l'unité de paysage de la Brie forestière partage avec celle la Brie champenoise le socle commun du plateau briard, ses paysages sont beaucoup plus fermés. Le plateau y est en effet principalement boisé, avec un massif forestier principal continu et très étendu, composé notamment des forêts de Vassy, d'Enghien, d'Épernay, de la Charmoye et de Vertus. Au sud de la vallée du Surmelin, qui traverse l'unité, les boisements sont moins étendus mais restent dominants. De petites vallées sont également présentes, parcourues par des affluents de la Marne ou du Surmelin.

Des clairières agricoles dessinent de larges trouées dans les surfaces boisées. Leurs horizons sont systématiquement boisés (sauf aux limites sud de l'unité), et les vues assez peu profondes. Dans les secteurs de plateaux, ces clairières présentent une mosaïque de cultures et de prairies (ces dernières plus présentes à proximité des lisières forestières). La vallée du Surmelin et les petites vallées de l'unité sont également des secteurs où les paysages s'ouvrent. On y observe un assemblage de cultures et d'herbages, accompagnés de cordons boisés (principalement au sommet des coteaux), et des vignes sur certains coteaux bien orientés.

De nombreux étangs, parfois de grandes taille, sont présents sur les plateaux l'unité. La plupart sont situés dans les grands massifs forestiers, et ne sont visibles que depuis leurs abords immédiats.

Villages, hameaux et fermes sont assez peu nombreux dans l'unité de paysage, du fait de son caractère très forestier. Les secteurs bâtis sont surtout visibles dans les vallées du Surmelin et de ses affluents. Des fermes occupent également les clairières de plateau.

Le réseau routier est également très aéré dans l'unité. A l'est, la D951 est l'axe le plus fréquenté.

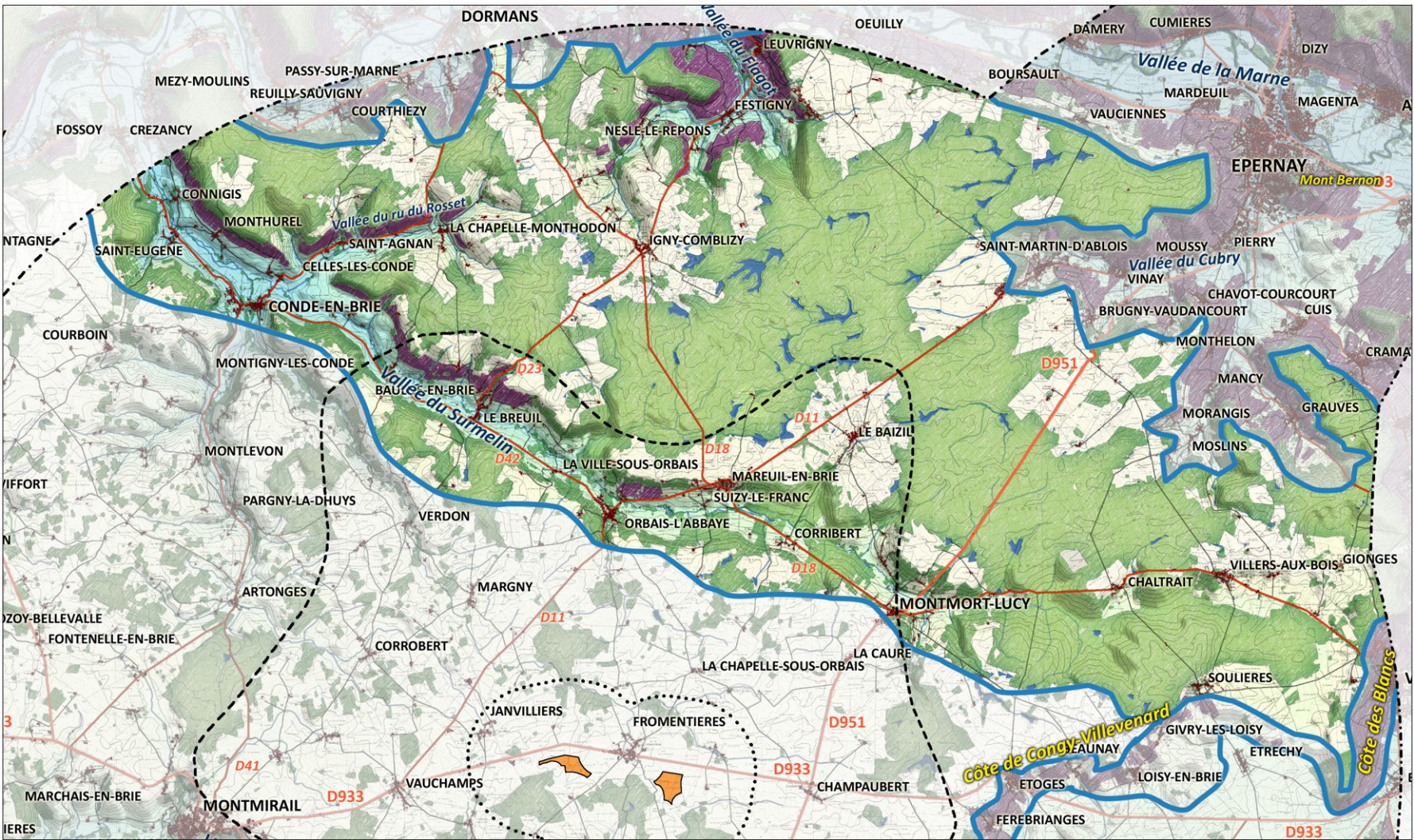
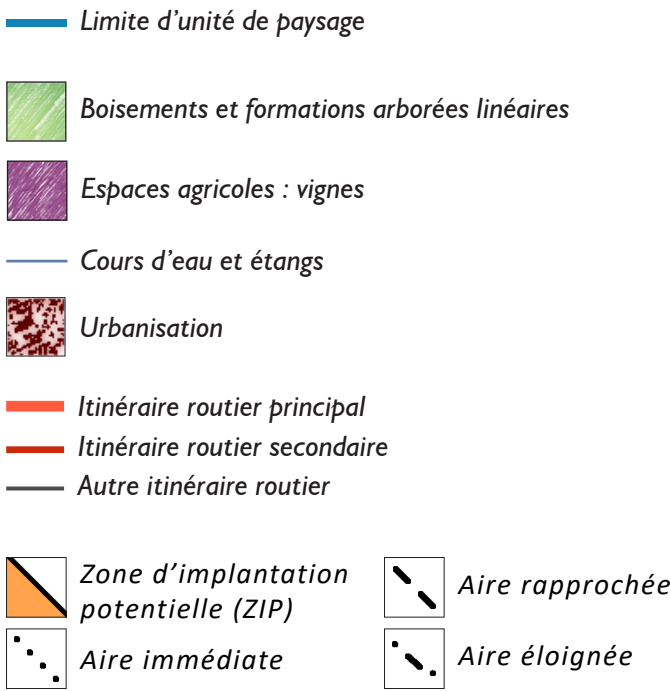


Fig. 32 Carte de l'unité de paysage « la Brie forestière »
(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



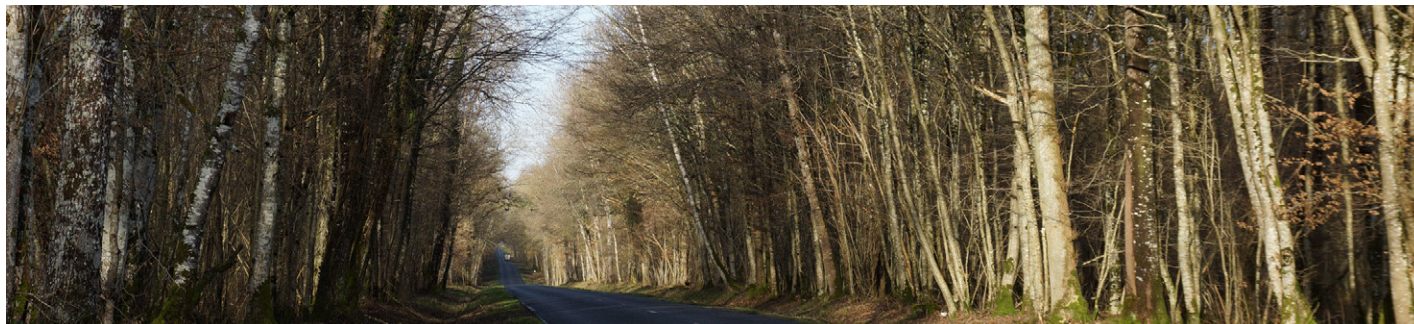


Fig. 33 Au sein des vastes massifs forestiers de l'unité de paysage, les hautes futaies de chênes sont particulièrement présentes. Ici dans la forêt de Boursault.



Fig. 36 Plusieurs vallées entaillent les plateaux de la Brie forestière. Ici la vallée du Fagot et ses coteaux viticoles, dont les coteaux sont coiffés de forêts.



Fig. 34 De vastes clairières agricoles sont visibles en Brie forestière. Elles sont systématiquement encadrées par des horizons forestiers. Ici au sud de Nesle-le-Repons.



Fig. 37 Les villages de la Brie forestière, rares sur les plateaux, sont presque toujours implantés dans les vallées. Ici Baulne-en-Brie, dans la vallée du Surmelin.



Fig. 35 Les étangs, généralement situés dans les grands massifs forestiers, sont nombreux en Brie forestière. Ici vers Igny-Comblizy.

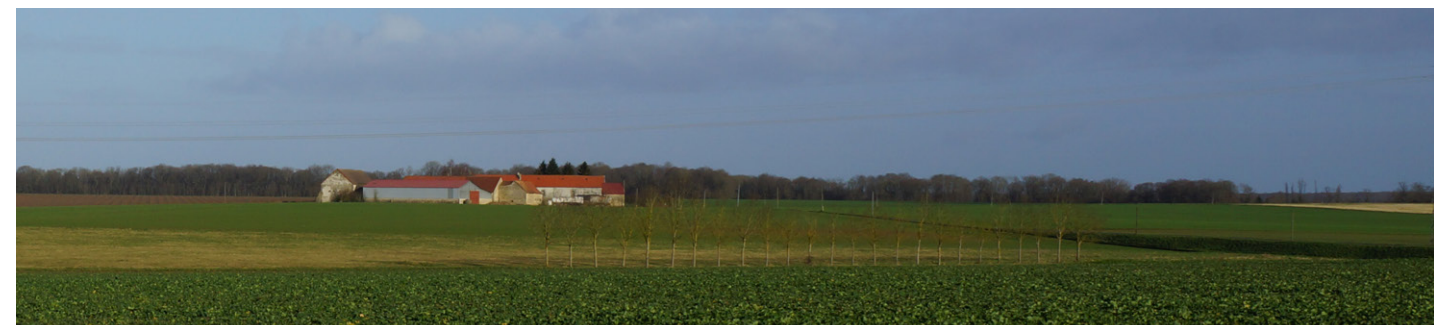


Fig. 38 Si les villages sont à peu près absents des plateaux de la Brie forestière, on y observe çà et là des fermes isolées (ici au sud d'Œilly).

Caractéristiques paysagères de la Brie forestière dans l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée englobe une séquence de la vallée du Surmelin, entre Montmort-Lucy et Baulne-en-Brie, ainsi que les bordures des plateaux situés au sud et au nord de la vallée. Ce secteur constitue une transition entre la Brie forestière et la Brie champenoise, et les boisements y sont moins étendus que plus au nord. Ils restent néanmoins presque continus, d'est en ouest et sur les flancs de la vallée du Surmelin.

- La vallée présente deux types de paysages dans l'aire d'étude rapprochée :
- à l'aval d'Orbais-l'Abbaye, des paysages ouverts en contre-bas de boisements de haut de coteaux, et où des vignes occupent une partie des versants de la rive nord.
 - à l'amont d'Orbais-l'Abbaye, des paysages plus fermés, avec des boisements qui occupent y compris une proportion importante du fond de vallée. Ce secteur est moins encaissé, et ne comporte pas de vignes.

Les bordures des plateaux présentent ici un caractère souvent ouvert, avec de longues lanières d'espaces agricoles orientées dans le même sens que la vallée.

A l'exception du Baizil, implanté dans un vallon, les villages sont en général situés dans les parties basses de la vallée du Surmelin, et parfois sur ses hauteurs (Mareuil-en-Brie).



Fig. 39 La vallée du Surmelin traverse le nord de l'aire rapprochée. Ici vers le hameau de l'Huis (à l'est de Baulne-en-Brie), dans un secteur où des vignes occupent une partie des coteaux orientés vers le sud.

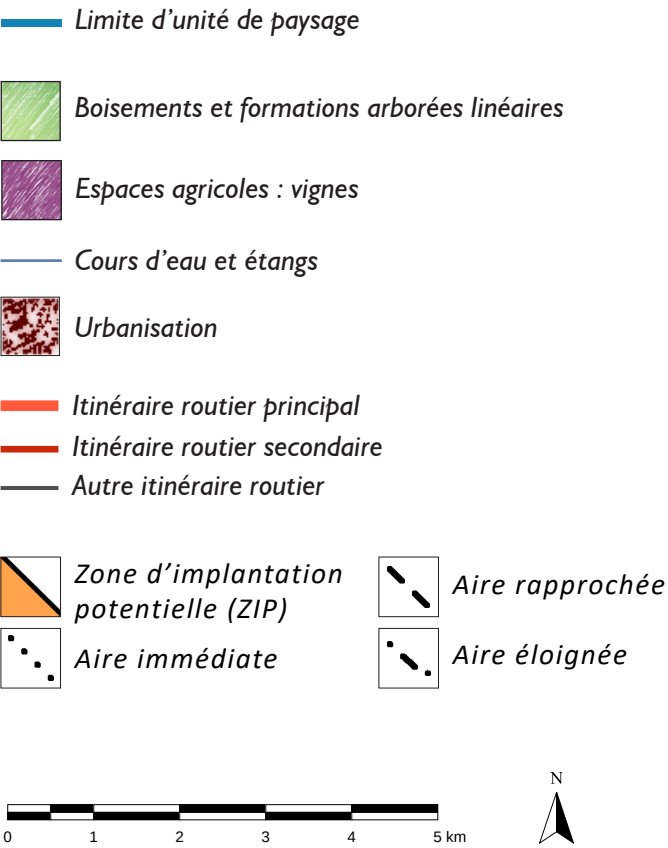


Fig. 40 Carte de l'unité de paysage « la Brie forestière » : aires d'étude rapprochée et immédiate (données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



Fig. 41 Les villages de la vallée du Surmelin sont le plus souvent implantés en pied de coteau. Ici le Breuil.



Fig. 42 Au nord de la vallée du Surmelin, on observe de larges clairières agricoles encadrées de fronts boisés. Ici au sud de Mareuil-en-Brie.

Valeurs paysagères et enjeux de la Brie forestière

Les paysages de plateau de la Brie forestière ne présentent pas de qualités paysagères particulièrement remarquables. Ils sont très majoritairement boisés, avec des profondeurs de vues le plus souvent limitées. En dehors des vallées, les surfaces non boisées y sont gérées par une agriculture intensive. Ces paysages de plateau représentent un enjeu de niveau moyen. Leur sensibilité vis-à-vis de la présence d'éoliennes est limitée.

Les vallées de l'unité se distinguent par une valeur paysagère et un niveau d'enjeu plus importants :

- les vallées du Surmelin et de son affluent le ru du Rosset ;
- la vallée du Flagot, un affluent de la Marne.

Comme dans l'unité de la Brie champenoise, les vallées présentent des paysages plus riches et complexes que les plateaux : reliefs de coteaux et vues dominantes depuis leurs hauteurs ; agriculture plus diversifiée, avec la présence de prairies, et localement de vignes, complémentairement aux cultures ; trame arborée souvent plus riche, notamment aux abords de cours d'eau. Les rapports d'échelle y sont également plus sensibles vis-à-vis du grand éolien (notamment par rapport à d'éventuels effets de surplomb). Leur niveau d'enjeu est dans l'étude évalué à un niveau moyen-fort, sauf pour les secteurs où les coteaux comportent des vignes, où ce niveau est évalué à fort (du fait de la valeur paysagère des vignobles champenois). Ces vignes sont plus particulièrement présentes dans la moitié ouest de l'unité de paysage, dans les vallées du Surmelin, du Flagot et du ru du Rosset.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 40.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



Fig. 43 Autour des villages, l'alternance de cultures, vignes, vergers, prairies et boisements nourrit la valeur paysagère des vallées de la Brie forestière. Ici la vallée du ru du Rosset, vers la Chapelle-Monthodon.



Fig. 44 Les paysages de coteaux viticoles de l'unité représentent un enjeu fort. Ici dans la vallée du Surmelin, vers le Breuil



Fig. 45 La vallée du Surmelin vers Condé-en-Brie (niveau d'enjeu moyen-fort).